



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2007

Menecy, le 15 mars 2007

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le 22 mars 2007 à 19 heures
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

■ Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- | | |
|-----------------|--|
| LD 13 06 355 31 | Décision du Maire portant acceptation de l'avenant n° 4 à la régie de recette Pôle Facturation |
| LD 13 07 02 33 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance du progiciel de gestion du Recensement à intervenir avec LOGITUD |
| LD 13 07 23 37 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'abonnement location entretien d'une machine à affranchir à intervenir avec Néopost |
| LD 13 07 33 38 | Décision du Maire portant aliénation et réformation de différents véhicules |
| LD 13 07 36 39 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec l'association L'Ecoute s'il pleut |
| LD 13 07 36 40 | Décision du Maire portant acceptation d'une convention bilatérale de formation à intervenir avec IFAC 93 |
| LD 13 07 43 42 | Décision du Maire portant acceptation d'un marché de travaux pour la fourniture et pose de mobiliers funéraires à intervenir avec la société GRANIMOND |
| LD 13 07 44 43 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat d'abonnement et de maintenance des progiciels COGNOS et SAGE LOAN à intervenir avec MAGNUS |
| LD 13 07 44 44 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de maintenance du logiciel Rhapsodie à intervenir avec la société RDL |
| LD 13 07 51 55 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation de service pour l'entretien d'une station de relevage au CLSH (stade) à intervenir avec la société SANITRA SERVICES |
| LD 13 07 52 56 | Décision du Maire portant acceptation d'un contrat de prestation à intervenir avec l'association Les Tréteaux de la Renarde. |

■ Approbation du procès verbal des Conseils Municipaux des 13 décembre 2006 et 15 février 2007

■ Liste des marchés publics 2006

ORDRE DU JOURI / TRAVAUX-URBANISME
Rapporteur : Daniel PERRET

1. Compte Administratif budget eau potable 2006
2. Compte Administratif budget assainissement 2006
3. Budget 2007 assainissement
4. Budget 2007 eau potable
5. Modification du Droit de Prémption Urbain : retrait de la délibération du 23.01.06

II / FINANCES
Rapporteur : Bernard BOULEY

6. Compte Administratif budget principal 2006
7. Compte de gestion du comptable public
8. Affectation du résultat
9. Vote des taux communaux 2007
10. BP 2007 de la ville
11. Attribution des subventions 2007 aux associations
12. Attribution d'une subvention à l'Espace Culturel

IV / ENVIRONNEMENT
Rapporteur : Daniel BAZOT

13. Convention Ville / Conseil général pour les abris bus

V / PETITE ENFANCE
Rapporteur : Nicole PASSEFORT

14. Avenant n° 3 : Agrément Relais Assistantes Maternelles
15. Dénomination Maison Petite Enfance
16. Transfert de La Ribambelle et du RAM

VII / AFFAIRES CULTURELLES
Rapporteur : Alain CROULLEBOIS

17. Subvention Conseil Général instruments de musique

VIII / AFFAIRES SOCIALES
Rapporteur : Marie-Claude RASCOL

- 18. Convention Ville/CCAS : compensation partielle d'un salaire pour le traitement du RMI
- 19. Avenant n° 1 au bail emphytéotique : bâtiment Edouard Gauraz
- 20. Prise en charge de la gestion financière et administrative par le CCAS : Résidence Edouard Gauraz

V / DIVERS

Le Maire,

Joël MONIER

.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de ...
Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du.....

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 26

Séance du 22 mars 2007

L'an deux mille sept, le 22 mars à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt six au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Bernard MARTY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.

POUVOIRS :

*André PINON pouvoir à Joël MONIER
Sophie BERNARD pouvoir à Alain CROULLEBOIS
Nadège LEMELLE pouvoir à Josette LACOMME
Jean-François PEZAIRE pouvoir à Jouda PRAT
Michel BOUCHERY pouvoir à Jean-Paul REYNAUD*

ABSENTS :

**Apolo LOU YUS
Jacques DUVERNE**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame COLLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

CA original ds dossier archive

OBJET : BUDGET EAU POTABLE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Travaux-Urbanisme du 5 mars 2007,

VU l'avis de la Commission des Finances du 14 mars 2007,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2006,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'eau potable,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée municipale pour lui permettre de délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2006 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	36 099,42 €
. Recettes	:	40 266,74 €
. Excédent de l'exercice	:	4 167,32 €
. Excédent antérieur reporté	:	33 310,40 €
. Excédent de clôture	:	37 477,72 €

Section Exploitation :

. Dépenses	:	81 299,66 €
. Recettes	:	80 665,37 €
. Déficit de l'exercice	:	634,29 €
. Excédent antérieur reporté	:	1 021,15 €
. Excédent de clôture	:	386,86 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 37 864,58 €

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENTS : 4

Par délégation du Maire
en son absence

Chantal LANGUET
1^{er} Adjoint au Maire




SERVICE PUBLIC LOCAL : EAU POTABLE CA 2006

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président.

A MENNECY, le :

Le 1er Maire Adjoint



Nombre de membres en exercice :	33			
Nombre de membres présents :	25			
Nombre de suffrages exprimés :	23			
VOTES : Contre	0	Pour	23	
Absents : 2+2=4		Abstention		10
Date de convocation : 15 mars 2007				

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session .

A MENNECY, le

Les membres du Conseil d'Administration

Handwritten signatures of the Council of Administration members, including names like 'M. B...', 'M. S...', 'M. P...', 'M. R...', 'M. M...', 'M. J...', 'M. L...', 'M. G...', 'M. F...', 'M. D...', 'M. C...', 'M. B...', 'M. A...'.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en préfecture, le
et de la publication, le

A , le
Le Président

Handwritten signature of the President.

original CA ds dossier archive

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Travaux-Urbanisme du 5 mars 2007,

VU l'avis de la Commission des Finances du 14 février 2007

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2006,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'assainissement,

APRES que Monsieur le Maire ait quitté l'Assemblée municipale pour lui permettre de délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le compte administratif 2006 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	325 963,24 €
. Recettes	:	305 474,22 €
. Déficit de l'exercice	:	20 489,02 €
. Excédent antérieur reporté	:	80 003,29 €
. Excédent de clôture	:	59 514,27 €

Section Exploitation :

. Dépenses	:	209 396,68 €
. Recettes	:	204 213,25 €
. Déficit de l'exercice	:	5 183,43 €
. Déficit de clôture	:	5 183,43 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 54 330,84 €

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENTS : 4

Par délégation du Maire
en son absence

Chantal LANGUET
1^{er} Adjoint au Maire



SERVICE PUBLIC LOCAL : *CA 2006 ASSAINISSEMENT*

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président

A MENNECY, le .

Le *1er* Maire Adjoint



Nombre de membres en exercice :	33		
Nombre de membres présents :	<i>25</i>		
Nombre de suffrages exprimés :	<i>29</i>		
VOTES : Contre	<i>0</i>	Pour	<i>13</i>
<i>Absents : 2+2=4</i>		Abstention	<i>10</i>
Date de convocation : <i>15 mars 2007</i>			

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session .

A MENNECY, le

Les membres du Conseil d'Administration

[Handwritten signatures of council members]

[Handwritten signature of the President]

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en préfecture, le
et de la publication, le

A , le

Le Président

OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 15 février 2007,

VU l'avis des Commissions Travaux-Urbanisme du 5 mars 2007 et Finances du 14 mars 2007,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le projet de BUDGET PRIMITIF 2007 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section d'investissement : 352 344 €
Section d'exploitation : 205 180 €

Joël MONIER
Maire



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 2

SERVICE PUBLIC LOCAL : BP 2007 ASSAINISSEMENT

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président

A MENNECY, le 22 Mars 2007

Le Président

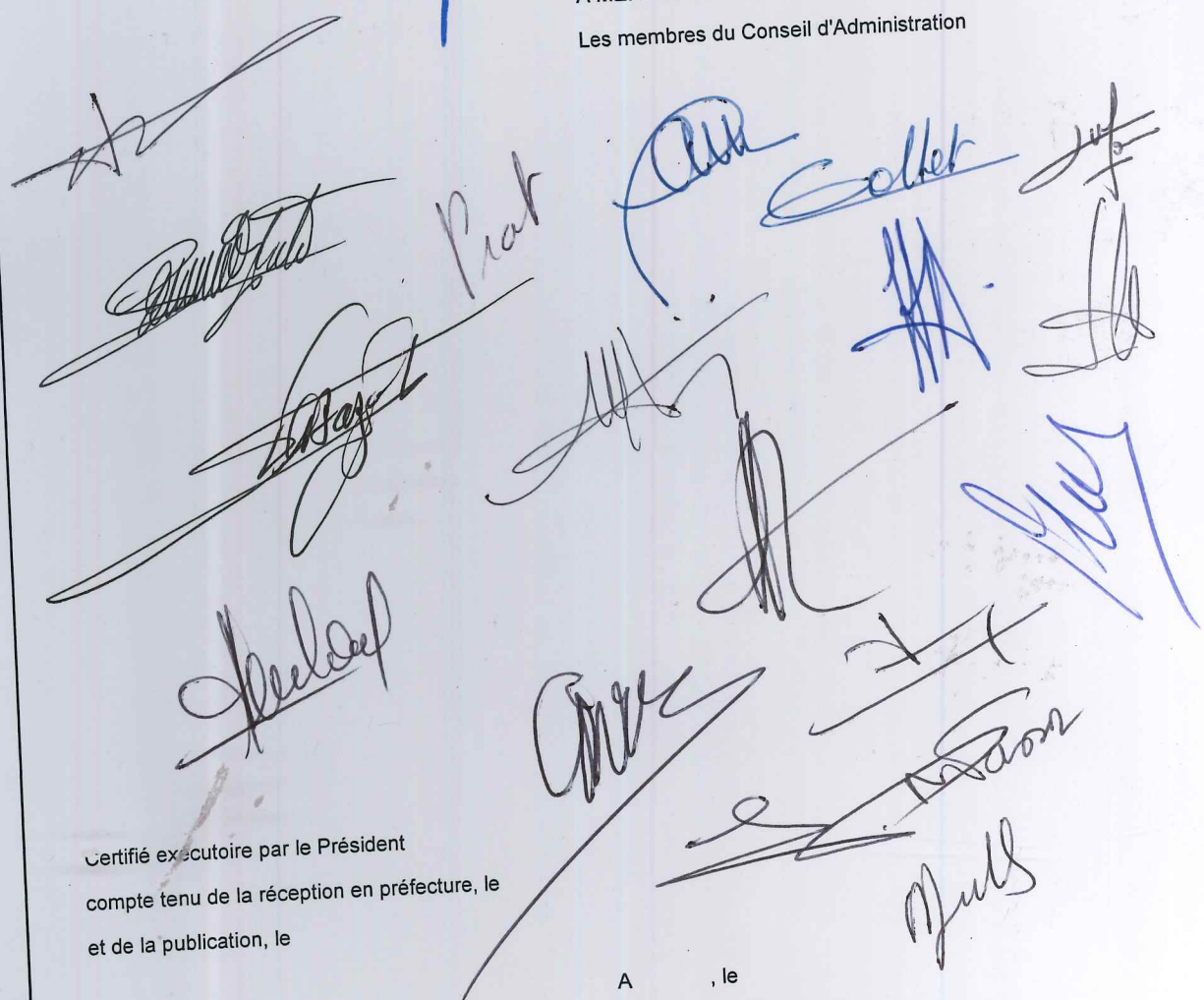


Nombre de membres en exercice :	33		
Nombre de membres présents :	26		
Nombre de suffrages exprimés :	31		
VOTES : Contre	0	Pour	21
		Abstention	10
		Absents	2
Date de convocation :	15 mars 2007		

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session .

A MENNECY, le

Les membres du Conseil d'Administration



 A large collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in several rows. Some signatures are accompanied by names written in blue ink, such as 'Pat' and 'Gull'.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception en préfecture, le
et de la publication, le

A , le
Le Président

OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 15 février 2007,

VU l'avis des Commissions Travaux-Urbanisme du 5 mars 2007 et Finances du 14 mars 2007,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le projet de BUDGET PRIMITIF 2007 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit (l'excédent d'exploitation de l'exercice 2006 étant affecté sur le fonctionnement au compte 002) :

BUDGET EAU POTABLE :

Section d'investissement : 117 532 €
Section d'exploitation : 81 092 €

Joël MONIER,
Maire



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 2

SERVICE PUBLIC LOCAL : EAU POTABLE BP 2007



ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président

A MENNECY, le 28 mars 2007

Le Président

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session.

A MENNECY, le

Les membres du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	31
VOTES : Contre	0
Pour	21
Abstention	10
Absents	2
Date de convocation :	15 mars 2007

Prat

Collet

Le Président

Mull

A , le

Le Président

OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

RETRAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2006 approuvant la modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain, celui-ci devant s'exercer sur l'ensemble du territoire communal situé en zones urbaines et en zones d'urbanisation future telles qu'elles sont délimitées au Plan Local d'Urbanisme de la Commune (zones U et AU du P.L.U.) à l'exclusion de la zone UE correspondant au secteur de la Ferme de la Verville conformément au plan périmétral du droit de préemption annexé au dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

VU l'observation de Monsieur le Préfet de l'Essonne concernant la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2006 ayant trait au Droit de Préemption Urbain,

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le Conseil Municipal le 23 novembre 2006, mais qu'en conséquence le P.L.U. n'est pas encore exécutoire,

VU l'avis de la Commission Urbanisme – Travaux en date du 5 mars 2007,

APRES DELIBERATION,

RAPPORTE la délibération prise en Conseil Municipal en date du 23 novembre 2006 approuvant la modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain, celui-ci devant s'exercer sur l'ensemble du territoire communal situé en zones urbaines et en zones d'urbanisation future telles qu'elles sont délimitées au Plan Local d'Urbanisme de la Commune (zones U et AU du P.L.U.) à l'exclusion de la zone UE correspondant au secteur de la Ferme de la Verville conformément au plan périmétral du droit de préemption annexé au dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux,
- au Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- aux Barreaux constitués près des Tribunaux de Grande Instance et aux Greffes des mêmes Tribunaux

DIT que la présente délibération sera affichée en Mairie et en Mairie Annexe pendant 1 mois et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département : Le Républicain et Le Parisien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

Le Maire
Joël MONIER





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MENNECY
- 5 FEV. 2007
Arrivé

Évry, le 2 FEV. 2007

Le Préfet de l'Essonne
à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
91540 - MENNECY

direction
départementale
de l'Équipement
Essonne



Service Urbanisme,
Risques et Actions
Juridiques
bureau
Planification

objet : Droit de préemption urbain (DPU).

Le 23 novembre 2006, le conseil municipal a délibéré afin de modifier le champ d'application du DPU.

Cet acte se réfère aux nouvelles zones du plan local d'urbanisme (PLU) alors que ce dernier n'est pas encore approuvé (projet arrêté le même jour).

Je vous demande de retirer, dans les meilleurs délais, cette décision prématurée qui ne pourra en tout état de cause, recevoir application.

La délibération réajustant le périmètre du PLU afin de tenir compte de l'évolution des zones ne pourra donc intervenir que lorsque le PLU aura été approuvé.

Le Préfet

pour le préfet
Le Secrétaire Général,

Michel AUBOUIN

boulevard de France
91012 Evry cedex
téléphone :
01.60.76.33.10.
télécopie :
01.60.76.33.06.
mél : suraj.dde-91
@equipement.gouv.fr

BUDGET GENERAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire-Adjoint chargé des finances sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2006,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecy,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2007,

APRES que monsieur le Maire ait quitté l'assemblée municipale le temps de lui permettre de délibérer conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Compte Administratif, du budget principal du Maire, de l'exercice 2006 et le compte de gestion du Comptable Public du même exercice conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses :	7 658 348,54 €
Recettes :	7 854 596,47 €
Excédent de l'exercice :	196 247,93 €
Déficit antérieur :	1 698 079,27 €
Déficit de clôture :	1 501 831,34 €

Correction du déficit de clôture après intégration des restes à réaliser :

Dépenses	Recettes
2 283 180 €	1 049 727 €

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	14 569 450,73 €
Recettes :	16 150 907,46 €
Excédent de l'exercice :	1 581 456,73 €
Excédent antérieur :	427 202,85 €
Excédent de clôture :	2 008 659,58 €

Excédent global de clôture : 506 828,24 €

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENTS : 4

Par délégation du Maire
En son absence
Chantal LANGUET
1^{er} Adjoint au Maire



CA original ds dossier archivé

91386 Code INSEE	VILLE DE MENNECY Commune	CA 2006 01 M14
---------------------	-----------------------------	-------------------

DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision	Variation de taux (N-1)	Produit résultant de la décision de l'Assemblée délibérante	Variation du produit (N-1)
Taxe d'habitation		%	%	%		%
Taxe foncière sur les propriétés bâties		%	%	%		%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		%	%	%		%
Taxe professionnelle		%	%	%		%
TOTAL		%				%

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le 1^{er} Maire Adjoint



Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 VOTES : Pour 19 Contre 0
 Absents = 2+2=4 Abstentions 10
 Date de convocation : 15 mars 2007

Les membres du Conseil Municipal

Certifié exécutoire par le Maire,

Le Maire

Compte de gestion
ds dossier archivé

BUDGET GENERAL

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MADAME LE
RECEVEUR MUNICIPAL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2006,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOPTE le Compte de gestion de l'exercice 2006 conformément aux documents joints.

Joël MONIER,
Maire.



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 2

ADOP
POUR
CONT
ABST
ABSE

BUDGET ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2006,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOpte le Compte de gestion de l'exercice 2006 conformément aux documents joints.

Joël MONIER,
Maire.



ADOpte A LA MAJORITE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 2

BUDGET GENERAL

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2006

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2006,

CONSIDERANT le besoin de financement d'investissement,

CONSIDRANT que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 2 008 659,58 € et l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2007,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006,

APRES avis de la Commission des Finances du 14 mars 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 501 831,34 €
Maintient du solde en 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 506 828,24 €

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 10
ABSENT : 2

Joël MONIER,
Maire.



Joël Monier

SERVICE FINANCIER**VOTE DES TAUX D' IMPOSITION 2007****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Suite à la notification par l'administration fiscale des bases d'imposition prévisionnelles pour 2007,

Soit :

- 26 652 000 Euros pour la taxe d'habitation
- 16 935 000 Euros pour le foncier Bâti
- 63 900 Euros pour le foncier non Bâti

APRES avis de la Commission des Finances du 14 mars 2007,

APRES DELIBERATION,

DECIDE en conséquence de fixer le produit fiscal à 6 639 113 Euros, selon le détail ci-dessous :

- 4 008 461 Euros pour la Taxe d'habitation
- 2 567 346 Euros pour le Foncier Bâti
- 63 306 Euros pour le Foncier non Bâti

et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2007 à :

- 15,04 % Taxe d'Habitation
- 15,16 % Foncier Bâti
- 99,07 % Foncier non Bâti

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 228 211 € (représentant la participation de la commune de Mennecy au titre de l'année 2007) n'est pas incluse dans le montant des impôts à percevoir.

Joël MONIER,
Maire.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

POUR : 21
CONTRE : 2
ABSTENTION : 8
ABSENT : 2

SERVICE FINANCIER

BUDGET PRIMITIF 2007

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES examen de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au compte 6574 du Budget Primitif 2007 et dont le détail est joint en annexe du dit document budgétaire,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES saisine de la Commission des Finances en date du 14 mars 2007 pour avis,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé dont le montant total s'élève à 277 160 euros,

ADOPTE le Budget Primitif 2007 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL :

Section Investissement : 7 872 667 Euros
Section Fonctionnement : 16 436 681 Euros

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 21
CONTRE : 9
ABSTENTION : 1
ABSENTS : 2

**Joël MONIER,
Maire.**



91386 Code INSEE	VILLE DE MENNECY BUDGET PRINCIPAL	BP	2007
---------------------	--------------------------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2



Thouvenin

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 VOTES : Pour : 21
 Contre : 9
 Abstentions : 1
 Absents : 2
 Date de convocation : 15 mars 2007

Présenté par le *Maire*
 A *Menncy* le *12 Mars 2007*
 Le,
 Délibéré par le, réuni en session,
 A le

Les membres du

Prot *Mull*

Collet

Janeux *Jef* *+*

Bass *M* *M*

Wanne

Qu

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le,
 A le

SERVICE FINANCIER

SUBVENTIONS 2007 AUX ASSOCIATIONS (liste annexée au budget)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août portant mesures de simplification du cadre budgétaire et comptable des communes,

VU les crédits inscrits au budget primitif en son article 6574,

VU l'avis de la commission des finances, en date du 14 mars 2007,

CONSIDERANT les actions apportées aux Menneçois par les associations ,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'accorder aux associations les subventions pour un total de 182 160 € (les montants figurant en listes annexes).

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2007.

Joël MONIER,
Maire.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 3

91 386	VILLE DE MENNECY	BP 2007
Code INSEE		

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L 2311-7 du CGCT)

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
MUSIQUE A MENNECY	1 050,00 €
ORQUOISE PLONGEE	3 200,00 €
PALEONTOLOGIE	400,00 €
RENAISSANCE ET CULTURE	600,00 €
RENCONTRE	720,00 €
RUGBY	4 000,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE France	1 400,00 €
SCOUTS UNITAIRES DE France	450,00 €
SOCIETE MUSICALE	2 000,00 €
SOCIETE PHILATELIQUE	600,00 €
TAE KWON DO	1 200,00 €
TENNIS DE TABLE	3 500,00 €
TERRE DES ENFANTS	500,00 €
UNC	1 050,00 €
VOLLEY	1 400,00 €
TOTAL	182 160,00 €

91 386 Code INSEE	VILLE DE MENNECY	BP 2007
----------------------	------------------	---------

IV - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L 2311-7 du CGCT)

I - PRESTATIONS EN NATURE

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Société Musicale	Pers mis à dispo (1agent 2h hebdo équivalent à 1 631 €)

II - SUBVENTIONS VERSEES

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ANDAINS	600,00 €
GR	19 000,00 €
ESCRIME	11 000,00 €

III - SUBVENTIONS VERSEES

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ACPG catm	400,00 €
AFM / ARM	165,00 €
AGAPE	350,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	4 500,00 €
AMICALE DU PERSONNEL	6 500,00 €
AMICALE BOULISTE	400,00 €
AMICALE DES ANCIENS DE MENNECY	500,00 €
AMAM	17 500,00 €
ARCHERS	900,00 €
ARTE FLEMENCI ET SEVILLANO	650,00 €
Artistes de notre région	650,00 €
BASKET	8 400,00 €
BRIDGE	400,00 €
CAUE	780,00 €
CCMV	1 700,00 €
CHŒUR DE VILLEROY	350,00 €
CLUB INFORMATIQUE	930,00 €
CNM91	18 000,00 €
COORDINATION GERONTOLOGIQUE	6 820,00 €
DOUCEUR DE VIVRE	250,00 €
EAUX ET FONTAINES	830,00 €
ENSEMBLE VOCAL	550,00 €
FNACA	600,00 €
FOOT	19 000,00 €
GA	18 000,00 €
GEOBIOTA	500,00 €
HAND	10 000,00 €
LIGUE CANCER	165,00 €
MENNECY ACCUEIL	750,00 €
MENNECY ECHANGE BONI	1 550,00 €
MENNECY ET SON HISTOIRE	660,00 €
MENNECY JUMELAGE	5 500,00 €
MENNECY TRIATHLON	710,00 €

SERVICE FINANCIER

SUBVENTION 2007 ESPACE CULTUREL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU la convention liant la commune à l'association Espace culturel,

VU l'avis de la commission des finances, en date du 14 mars 2007,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2007 à l'article 6574,

CONSIDERANT les actions mises en œuvre par l'Espace Culturel,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'accorder à l'association Espace Culturel une subvention, inscrite au budget primitif d'un montant de 95 000 €

DIT que la somme allouée est inscrite au Budget Primitif 2007

Joël MONIER,
Maire.



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 20

CONTRE : 5

ABSTENTION : 5

ABSENT : 3

91 386 Code INSEE	VILLE DE MENNECY	BP 2007
----------------------	------------------	---------

IV - ANNEXES

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L 2311-7 du CGCT)**

I - PRESTATIONS EN NATURE

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CAC ESPACE CULTUREL Mennecy	Pers mis à dispo (7 agents équivalent à 200 207 €)

II - SUBVENTIONS VERSEES

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CAC ESPACE CULTUREL Mennecy	95 000,00 €

OBJET : MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'ABRIS VOYAGEURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2001 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'abris voyageurs par le Département,

VU la convention signée le 8 novembre 2001, entre la Commune de Mennecy et le Département,

CONSIDERANT le besoin d'implanter deux nouveaux abris bus sur le territoire de la Commune, aux endroits suivants : Stade Jean-Jacques Robert et Collège de Mennecy,

CONSIDERANT la demande faite par la commune auprès du Département le 25 novembre 2005,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'implantation de deux nouveaux abris bus sur le territoire de la Commune, aux endroits suivants : Stade Jean-Jacques Robert et Collège de Mennecy.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'abris voyageurs par le département qui interviendra ultérieurement.

Joël MONIER,
Maire



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

CONVENTION

ENTRE

D'une part,

Le DEPARTEMENT DE L'ESSONNE, représenté par le Président du Conseil Général, agissant conformément à la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 10 juillet 2000,

Ci-après dénommé « le Département »,

D'autre part,

La Commune de MENNECY, représentée par Monsieur Joël MONIER, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2001,

Ci-après dénommé « la Commune »,

IL A ETE PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIVIT :

Afin d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers de voyageurs, et notamment des transports scolaires, le Département de l'Essonne a approuvé la mise en œuvre d'un programme permettant aux communes qui le souhaitent d'implanter des abribus sur les lignes régulières de transports publics ou sur les circuits spéciaux scolaires.

Outre leur vocation à apporter une meilleure qualité d'attente à la clientèle, ces abribus sont destinés à servir de support d'information au Département. Ils peuvent être en bois ou en métal au choix de la Commune. Ils sont achetés par le Département qui en est le propriétaire et sont mis à la disposition de la Commune par le Département.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de MENNECY en date du 27 septembre 2001, le Département propose à la commune l'installation sur son territoire de 15 abribus bois et 2 métalliques aux conditions définies ci-après.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 - Objet

Le Département propose à la Commune de MENNECY qui accepte l'implantation sur son territoire, de 15 abribus bois et 2 métalliques qui sont installés d'un commun accord entre la Commune et le Département aux emplacements suivants :

JM

- Avenue de Neufville /Avenue de Verville
- Avenue de Neufville /Avenue de Verville
- Avenue de Neufville
- Place du 8 mai 1945 gare S.N.C.F.
- Place du 8 mai 1945 gare S.N.C.F.
- Avenue de Villeroy
- Avenue de Villeroy
- Route de Chevannes
- Route de Chevannes
- Route de Chevannes
- Route de Chevannes
- Bd de Verville
- Bd Charles de Gaulle
- Bd Charles de Gaulle RN 191
- Bd Charles de Gaulle
- Bd Charles de Gaulle
- Rue du buisson Houdard

Toute mise en place d'abribus supplémentaire, tout déplacement ou tout retrait fait l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 2 - Prise d'effet de la convention et durée

La durée de la convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la mise à disposition de la Commune par le Département, constatée par procès verbal contradictoire, puis renouvelable chaque année par tacite reconduction.

ARTICLE 3 – Obligations à la charge de la Commune

3.1 choix de l'implantation

Pour les sites non pourvus de mobilier, le choix de l'emplacement de chaque abribus est déterminé en accord avec le Département après conférence sur place organisée avec les services compétents.

3.2 aménagements nécessaires

3.2.1. Si nécessaire, la commune assure à ses frais l'aménagement du sol sous l'abribus : constitution d'une plateforme destinée à recevoir chaque abri dans un matériau laissé au choix de la commune (pavés, pavés autobloquants, dalle béton, enrobé, gravier ...).

3.2.2 Le raccordement et le branchement au réseau d'éclairage public, la mise à la terre, toute modification ultérieure du dispositif lumineux prévu indispensable à l'éclairage et à la consommation électrique des abribus ainsi que les aménagements nécessaires exigés en raison de leur implantation sur la voie publique sont à la charge de la Commune

3.2.3. Pour officialiser l'installation de l'abri, un Procès Verbal de réception de travaux sera dressé en présence d'un représentant de la Commune, confirmant la bonne installation du mobilier implanté.

3.3 entretien

3.3.1 La Commune est chargée du nettoyage intérieur et extérieur des sols aux abords des abris, de l'écoulement des eaux provenant de l'abri et de déneigement éventuel.

3.3.2 La Commune délivre à l'entreprise chargée du nettoyage des abribus une autorisation permettant le prélèvement gratuit de l'eau nécessaire à cette opération.

3.3.3 La Commune s'engage à ne rien installer ou laisser installer sur, dans ou aux abords immédiats des abribus qui puisse modifier d'une façon quelconque leur structure, empiéter sur l'espace abrité, nuire à leur esthétique ou gêner l'exploitation du caisson sans l'accord du Département.

3.3.4 La Commune s'engage à avertir directement et le plus rapidement possible par télécopie, le Département de toute dégradation survenue à ces équipements.

ARTICLE 4 – Obligations à la charge du Département

4.1 prise en charge des déplacements

Au cas où le déplacement d'un ou de plusieurs abris est demandé par la Commune, celle-ci doit soumettre sa demande motivée au Département accompagnée de la liste mentionnant le ou les abribus concernés. Après acceptation par le Département, celui-ci fait procéder à ses frais, au delà du 10^{ème} abribus, à la dépose et repose du ou des abribus concernés.

4.2 réparations

Les réparations, remises en état, voire les remplacements qui sont consécutifs à des accidents, actes de vandalisme ou de déprédations volontaires sont à la charge du Département qui fait son affaire des recours éventuels contre les auteurs des dommages.

4.3 retrait

Au cas où le retrait d'un ou de plusieurs abris est demandé par la Commune, celle-ci doit soumettre sa demande motivée au Département accompagnée de la liste mentionnant le ou les abribus concernés. Après acceptation par le Département, celui-ci fait procéder à ses frais à l'enlèvement de l'abribus.

Le Département se donne la possibilité de faire déplacer, voire de retirer un abri qui subirait des actes de vandalisme à répétition. Si tel est le cas, les parties s'engagent à trouver un accord pour trouver la solution la mieux adaptée à la situation.

ARTICLE 5 – Règlement des litiges

Pour tout litige né de l'application de cette convention, les deux parties s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable.
En cas d'échec de cette procédure, les litiges sont portés devant le Tribunal Administratif de Versailles.

ARTICLE 6- Clause résolutoire

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la présente convention en l'absence de toute faute de la Commune, pour motif d'intérêt général, sans que cela ouvre droit à indemnisation.

ARTICLE 7 - Conventions en cours

Toutes les dispositions de la précédente convention et de ses avenants éventuels cesseront immédiatement d'avoir effet au moment du retrait des abris issus des anciens marchés et ce, sans qu'il y ait besoin de remplir aucune formalité.

~~Menneay~~
A Evry, le 08 novembre 2001

Pour la Commune de MENNECY

LE MAIRE,

[Signature]



A Evry, le 30 NOV. 2001

Pour le Département de l'Essonne,

[Signature]



[Handwritten mark]

Objet : AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'AGREMENT RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 26 avril 2000 approuvant la convention n°004-2000 à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et la ville de Mennecey, concernant le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles,

VU l'avenant n°1 en date du 17 avril 2002 et l'avenant n°2 en date du 6 février 2004,

VU la délibération en date du 23 mai 2006 demandant le renouvellement d'agrément du Relais Assistantes Maternelles pour une durée de trois ans,

VU la décision de la Commission d'action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, en date du 28 septembre 2006, de prolonger l'agrément du Relais Assistantes Maternelles pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007,

CONSIDERANT la nécessité de ratifier les termes de l'avenant n°3 à la convention n°004-2000 signée le 5 mai 2000, concernant la prolongation d'agrément du Relais Assistantes Maternelles,

CONSIDERANT la nécessité d'habiliter Monsieur le Maire à signer ce dernier,

APRES DELIBERATION

ACCEPTE les termes de l'avenant qui permet au Relais Assistantes Maternelles le bénéfice d'une prolongation d'agrément pour une durée de 6 mois soit du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007 basé sur le projet de fonctionnement initialement agréé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à ladite convention et tout document s'y rapportant.

Le Maire

Joël MONIER



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

**VILLE de MENNECY
PROLONGATION d'AGREMENT**

AVENANT n° 3
à la convention n° 004-2000
signée le 5 mai 2000

Vu les termes de la convention ci-dessus référencée conclue :

ENTRE,

La caisse d'Allocations familiales de l'Essonne - 2, Impasse du Télégraphe, 91013 Evry cedex, représentée par Madame Brigitte Davenas, sa Directrice, d'une part,

ET,

La ville de Mennecy - 91450, représentée par Monsieur Joël Monier, son Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du
d'autre part,

Par décision de la Commission d'action sociale du **28 septembre 2006**

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le relais assistantes maternelles, sis E Gauraz - 14 avenue de Villeroy - 91450 Mennecy, bénéficie d'une prolongation d'agrément pour une durée de 6 mois soit du **1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007** basé sur le projet de fonctionnement initialement agréé.



Objet : DENOMINATION DE LA MAISON PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE MENNECY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2004 approuvant la réalisation d'une Maison Petite Enfance,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance en date du 12 février 2007,

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de dénommer cet équipement public situé 30 rue du Bel Air 91540 MenneCY, il est proposé la dénomination suivante : **Maison Petite Enfance « Le Chat Botté »**,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE, la dénomination suivante : **Maison Petite Enfance « Le Chat Botté »**,

Le Maire



Joël MONIER

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 5
ABSENT : 2

Objet : TRANSFERT ET INSTALLATION DE LA CRECHE LA RIBAMBELLE ET DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) A LA MAISON PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE MENNECY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2004 approuvant la réalisation d'une Maison Petite Enfance,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance en date du 12 février 2007,

CONSIDERANT l'achèvement des travaux de construction de la Maison Petite Enfance de la ville de Mennecy,

CONSIDERANT la nécessité d'acter du transfert et de l'installation de la crèche la Ribambelle et du Relais Assistantes Maternelles dans ses nouveaux locaux,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE, du transfert et de l'installation, à compter du 23 avril 2007, dans les locaux de la Maison Petite Enfance sise 30 rue du Bel Air 91540 Mennecy, de la crèche La Ribambelle qui devient Etablissement multi-accueil, d'une capacité de 40 places,

PREND ACTE, du transfert et de l'installation, à compter du 23 avril 2007, dans les locaux de la Maison Petite Enfance sise 30 rue du Bel Air 91540 Mennecy, du Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Le Maire,



Joël MONIER

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE
BUREAU DU REGISTRE

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE POUR
ACQUISITION DE MATERIEL ET INSTRUMENT DE MUSIQUE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir en 2007 du matériel et des instruments de musique pour une valeur de € 6 055.27 H.T,

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir des subventions du Conseil Général de l'Essonne pour l'acquisition de matériel et instruments de musique,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 14 mars 2007,

APRES DELIBERATION,

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne la subvention correspondant à l'acquisition de matériel et instruments de musique à hauteur de 55 % du montant H.T, soit 3 330.40 euros.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice courant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention.

Joël MONIER,
Maire.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

OBJET: REMBOURSEMENT PAR LE C.C.A.S A LA COMMUNE DE LA PARTICIPATION VERSEE PAR LE DEPARTEMENT AU TITRE DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU R.M.I

VU la délibération du Centre Communal d'Action Sociale en date du 20 octobre 2006 relative à l'acceptation d'une convention avec le Département sur l'accompagnement des allocataires du R.M.I.

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2007

CONSIDERANT que le Département participe financièrement à la prise en charge du coût du suivi des allocataires du RMI à hauteur d'un plafond annuel actuel de 4 450 €.

CONSIDERANT que l'agent chargé de cette tâche spécifique est mis à disposition du C.C.A.S par la Commune, et que cette dernière supporte sa rémunération.

CONSIDERANT qu'il est de ce fait logique que la compensation financière précitée soit reversée par le C.C.A.S à la Commune.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au recouvrement auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la participation financière versée par le Département ayant trait à la prise en charge du suivi des allocataires du RMI, du coût du poste de référent R.M.I du C.C.A.S.

Dit que la recette sera imputée à l'article 7473 du Budget Primitif 2007.



Joël MONIER

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
ABSENTS : 2

OBJET : AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE - BATIMENT EDOUARD GAURAZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le bail emphytéotique signé le 2 mai 1985 par la Commune de Mennecey au profit de la Société Anonyme d'H.L.M. La Lutèce concernant la construction d'un foyer mixte pour personnes âgées sur un terrain communal situé 14, avenue de Villeroy à Mennecey,

CONSIDERANT que la S.A. d'H.L.M. La Lutèce, filiale de l'OCIL, avec la S.A. Les Logements Familiaux ont fait l'objet d'une fusion/absorption par la S.A. d'H.L.M. France Habitation, décidée par Assemblée Générale du 1^{er} juin 2005, intervenant avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005,

CONSIDERANT, compte tenu de cet élément et au vu de la jurisprudence administrative, qu'il est nécessaire d'établir un avenant constatant ce changement,

APRES avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 mars 2007,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE de la fusion/absorption intervenue le 1^{er} juin 2005, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 entre la S.A. d'H.L.M. La Lutèce, filiale de l'OCIL, avec la S.A. Les Logements Familiaux par la S.A. d'H.L.M. France Habitation dont le siège social est à LEVALLOIS-PERRET (92300) 1, square Chaptal, qui devient donc preneur du bail emphytéotique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.


Le Maire,
Joël MONIER



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 2

AVENANT N°1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE DU 2 MAI 1985
BATIMENT EDOUARD GAURAZ

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La VILLE DE MENNECY, représentée par son Maire, Monsieur Joël MONIER,

ET

- La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré France Habitation au capital de 42 490 356 € dont le siège social est situé à LEVALLOIS-PERRET Cedex (92309) 1, square Chaptal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 582 142 816, représentée par Monsieur Pascal VAN LAETHEM, Directeur Général,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Un bail emphytéotique a été signé le 2 mai 1985 par la Commune de Mennechy au profit de la Société Anonyme d'H.L.M. La Lutèce concernant la construction d'un foyer mixte pour personnes âgées sur un terrain communal situé 14, avenue de Villeroy à Mennechy.

La S.A. d'H.L.M. La Lutèce a fait l'objet avec la S.A. Les Logements Familiaux, d'une fusion/absorption par la S.A. d'H.L.M. France Habitation le 1^{er} janvier 2005.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} – Objet de l'avenant :

Le bail emphytéotique signé le 2 mai 1985 pour une durée de 55 ans concernant la construction d'un foyer mixte pour personnes âgées sur un terrain communal situé 14, avenue de Villeroy à MENNECY (91540) est transféré à la S.A. H.L.M. France Habitation.

La S.A. H.L.M. France Habitation vient aux droits et obligations de la S.A. H.L.M. La Lutèce.

Article 2 – Autres clauses :

Toutes les autres clauses du bail emphytéotique demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à MENNECY, le
en un seul original

VILLE DE MENNECY

S.A. H.L.M. France Habitation

Le Maire
Joël MONIER

**OBJET : PRISE EN CHARGE DE LA GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE DU
BATIMENT EDOUARD GAURAZ SITUE 14, AVENUE DE VILLEROY A MENNECY PAR LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MENNECY**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le bail emphytéotique signé le 2 mai 1985 par la Commune de Mennecy au profit de la Société Anonyme d'H.L.M. La Lutèce concernant la construction d'un foyer mixte pour personnes âgées sur un terrain communal situé 14, avenue de Villeroy à Mennecy,

VU la convention de location signée le 5 mai 1986 entre la S.A. d'H.L.M. La Lutèce et la Commune de Mennecy et l'avenant n°1 signé le 30 septembre 1999 pour une période de renouvellement de 12 ans du 6 mai 1998 jusqu'au 6 mai 2010.

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 29 février 2000 autorisant le Président du Centre Communal d'Action Sociale a signé l'avenant n°1 concernant le renouvellement de la convention de location,

CONSIDERANT que la S.A. d'H.L.M. La Lutèce, filiale de l'OCIL, avec la S.A. Les Logements Familiaux ont fait l'objet d'une fusion/absorption par la S.A. d'H.L.M. France Habitation, décidée par Assemblée Générale du 1^{er} juin 2005, intervenant avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2007 prenant acte de la fusion/absorption de la société d'H.L.M. et autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique constatant ce changement.

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale assure depuis l'ouverture de la résidence la gestion administrative et financière de ce bâtiment,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser la situation,

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale ayant été informé du projet de délibération lors de la séance du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2007

APRES avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 mars 2007,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE à prendre en charge la gestion administrative et financière du bâtiment Edouard GAURAZ situé sur un terrain communal 14, avenue de Villeroy à MENNECY et à signer une nouvelle convention de location avec la S.A d'H.L.M. France Habitation dont le siège social est à LEVALLOIS-PERRET (92300) 1, square Chaptal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 2



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2007

L'appel étant fait, le secrétaire de séance désigné (Madame Christine COLLET), Monsieur Le Maire donne lecture des arrêtés pris en vertu des articles L2122-22 et L2122-23.

Les procès verbaux du Conseil Municipal du 13 décembre 2006 et du 15 février 2007 sont approuvés par l'Assemblée.

Jouda PRAT : « Les comptes rendus sont de qualité, c'est parfait. Nous sommes arrivés à un point où il n'y a pas de remarque à faire. Par contre, je signale à Monsieur Bouley que dans le compte rendu du 15 février, à la page 15, j'ai bien dit : « les bases augmenteront de 4% ». En commission des finances, Monsieur Bouley, vous avez affirmé que j'avais parlé de 5%. C'est bien écrit 4%. C'est tout. »

Claude GARRO indique, hors micro, une erreur de nom pour une intervention dans ce même compte rendu. Elle sera corrigée.

I / TRAVAUX-URBANISME

Rapporteur : Daniel PERRET

1) Compte Administratif budget eau potable 2006

Monsieur Daniel PERRET entame la lecture de la délibération correspondante.

Jean-Paul REYNAUD : « Excusez-moi de vous interrompre. Juste pour la forme, dans l'ordre du jour il y avait la liste des marchés publics 2006 avant le point N°1. Avez-vous, vous-même, des commentaires à faire sur le dit tableau ? »

Joël MONIER : « Pas spécialement. »

Jean-Paul REYNAUD : « Nous, nous en avons. Dans ce tableau, il y a un classement de marchés publics en fonction de différentes valeurs. J'ai l'impression qu'il y a des mélanges entre du hors taxe et du TTC qui nuisent à la compréhension des choses. Effectivement, page 3, quand on trouve dans les marchés compris entre 4 000 et 20 000 euros des sommes qui dépassent les 20 000 euros, je suppose alors que l'on parle en TTC. Mais, comme à certains endroits cela est précisé et à d'autres non, c'est quasiment incompréhensible. Je voudrais simplement être sûr qu'au prochain Conseil Municipal vous nous redonnerez quelque chose avec des chiffres cohérents. »

Joël MONIER : « Je fais une petite interruption de séance pour laisser Monsieur Ronan Durand intervenir sur ce sujet dont il est à la base. »

Ronan DURAND, Adjoint au Directeur Général des Services : « Bonsoir Mesdames, Messieurs. L'explication des différences de montants, notamment hors taxe et TTC : la grosse majorité des contrats sont hors taxe. Les montants TTC sont ceux pour lesquels on ne peut pas vous donner un hors taxe parce que, par exemple, s'agissant de prime d'assurance, il y a différents taux applicables ; c'est très complexe. Certains contrats de mise à disposition de personnel ne sont pas assujettis à TVA. Dans ces cas là, nous n'avons que des montants TTC sur les contrats. »

Les prestations d'ordre touristique ne sont jamais indiquées HT sur les factures que l'on reçoit et me font douter d'une taxation à 19,6. Plutôt que d'enlever 19,6 à chaque fois, au risque de vous donner un HT erroné, je préfère vous donner un montant TTC tel que nous avons à le payer. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est une explication qui nous va parfaitement, à ceci près que par exemple dans la dernière colonne du tableau vous précisez en titre de la colonne Montant HT, lorsque c'est TTC et si vous ne le précisez pas, c'est qu'il s'agit du HT. Or, vous avez un HT à 21 936 euros dans la catégorie 4 000 à 19 000 HT et sans la précision du TTC. Il y a des petits détails comme cela. Deuxième remarque dans ce tableau : la ligne au dessus, ce qui veut dire que l'on regarde quand même un peu les choses, vous avez le contrat de mise à disposition d'un agent pour mission d'assistance à l'archivage de la commune que vous faites apparaître dans cette catégorie de 4 000 à 20 000 mais pour un montant de 116 000 euros TTC à 35 euros de l'heure ! Cela veut dire que cet agent aurait travaillé 3 300 heures si j'ai bien calculé. Je pense qu'il y a une erreur. C'est peut-être 16 000 euros et non 116 000 euros. »

Ronan DURAND : « Vous avez raison, c'est 16 000. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est ce que j'ai conclu. Mais comme il y a plusieurs cas posant problème, pour la bonne forme et la bonne légalité de l'information donnée aux conseillers municipaux, je souhaiterais que, au plus tard pour le prochain Conseil municipal, nous soit communiqué un tableau avec les précisions demandées, s'il vous plaît. »

Ronan DURAND : « Ce sera fait. De toute façon, nous avons jusqu'au premier semestre pour cette information. »

Jean-Paul REYNAUD : « Il n'y a pas d'urgence, mais ce serait mieux. Merci. »

Joël MONIER : « Reprenons la partie Urbanisme. »

Monsieur Daniel PERRET reprend la lecture de la délibération Compte Administratif Eau Potable.

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Michel MARTIN, Joël MONIER, André PINON (pvr) Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

2) Compte Administratif budget assainissement 2006

Monsieur Daniel PERRET donne lecture de la délibération approuvant le compte administratif Budget Assainissement.

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Michel MARTIN, Joël MONIER, André PINON (pvr), Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

3) Budget 2007 assainissement

Monsieur Daniel PERRET donne lecture de la note explicative en y apportant des éléments complémentaires.

Daniel PERRET : « En section Investissement, il y a deux grands postes importants : le 21 532 = travaux d'amélioration des réseaux sur l'ensemble de la commune, une étude générale sur la qualité des branchements aux réseaux du tout-à-l'égout et des collecteurs pour un montant de 169 800 € dont 19 972 € de reports. Au 1640 en recettes, on fait un emprunt, pour couvrir en partie cette dépense, pour 140 000 €. J'en profite pour vous donner une vue de l'enquête conjointe d'assainissement qui a été distribuée. Je vous donne les résultats par Afuls : les Bouvreuils, le retour est de 67 %, les Cailles à 77 %, la Colline de la Verville à 45 % mais la distribution y a été faite plus tardivement que les autres, les Lys à 56 %, la Myosotis à 56 %, les Myrtilles 63 %, les Pâquerettes 56 % et les Lauriers 48 %. Sur un plan général, cela fait 57 %. »

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

4) Budget 2007 eau potable

Monsieur Daniel Perret annonce 117 532 € en section d'investissement et 81 0892 € en section d'exploitation.

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

5) Modification du Droit de Prémption Urbain : retrait de la délibération du 23.01.06

Daniel PERRET : « Vous trouverez dans le dossier la lettre de Monsieur Le Préfet. »

Monsieur Perret donne lecture de la note explicative.

Daniel PERRET : « La lettre de Monsieur le Préfet est une lettre / circulaire qu'il a envoyé à de nombreuses communes qui étaient en révision. »

Jouda PRAT : « C'est ce qui est logique. »

Daniel PERRET : « Non, c'est discutable et plaidable »

Joël MONIER : « Ce n'est que reporté. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce n'est pas reporté, c'est rapporté. Rapporté veut dire annulé et on verra plus tard s'il convient de le faire. Votre délibération était illégale à dit Monsieur Le Préfet. »

Joël MONIER : « Certainement que l'on y reviendra. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je ne sais plus s'il s'agissait de Monsieur Pezaire ou de moi, mais un de nous deux avait déjà alerté sur le fait que cela risquait de ne pas passer. Ce devait être Monsieur Pezaire. Relisez le compte rendu : on vous avait prévenu. »

Jouda PRAT : « Nous avons dit que vous mettiez la charrue avant les bœufs. »

Joël MONIER : « L'expression est suffisamment explicite pour que l'on ait compris. Monsieur le Préfet est perspicace. »

Jouda PRAT : « Votre délibération était incohérente. »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Joël MONIER ,André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr) ,Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

II / FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

6) Compte Administratif budget principal 2006

Bernard BOULEY : « Je vais vous faire une lecture de synthèse. Puis, on verra si vous souhaitez que l'on regarde poste par poste, article par article, où si on s'en tient à une lecture globale, sachant que derrière, nous avons le Budget Primitif qui lui, nécessitera ou méritera une lecture détaillée. »

Monsieur Bernard Bouley donne lecture de la note explicative. En cours de lecture, il apporte les précisions suivantes :

- concernant les recettes de fonctionnement : « elles ont été réalisées à hauteur de 99,06 %. J'insiste sur ce chiffre. Cela prouve que les services ont bien été rechercher les subventions ; ce qui n'est pas toujours facile avec les services du Département depuis quelques mois. »
- concernant les subventions versées par la CAF : « vous l'avez sans doute dans les chiffres, j'avais annoncé lors du DOB que nous n'étions pas sûr de toucher la totalité des subventions que la CAF nous avait prévues pour 2006. Elle allait en effet plutôt dans le sens d'une baisse de ces subventions. Heureusement, pour 2006, nous avons pratiquement 100% des sommes promises. Par contre, 2007 sera un tout petit peu inférieur. C'est en 2008 que les choses se gâteront d'après la CAF. »

Monsieur Bernard Bouley achève la lecture de la note.

Bernard BOULEY : « Voilà pour la note de synthèse. Je vous propose de lire la délibération. Puis, je répondrai à vos questions sauf si quelqu'un souhaite que je lise le document Excel dans son détail. »

Monsieur Bernard Bouley donne lecture de la délibération.

Bernard BOULEY : « Je voulais faire une remarque, tout au moins donner une info car ceux qui ont bien lu le détail à la fois du C.A et du Budget me poseront la question. Vous avez sur ce Compte Administratif un certain nombre de dépenses, pour environ 64 000 euros, qui n'ont pas été affectées sur le C.A. Pourquoi ? Parce que la clôture nous a été demandée un peu rapidement par la Perception et cette année nous n'avons pas pu reporter les factures inférieures à 1 500 euros. Or, et je vous rappellerai les choses en présentant le budget, dans les services il y avait beaucoup de petites factures que l'on n'a pas pu rattacher à l'exercice 2006. Nous nous sommes permis cette année une chose qui n'est pas fait par toutes les municipalités, et ceux qui pratiquent les finances pourront le confirmer : on s'est permis de rajouter dans le Budget Primitif ces petites factures qui n'avaient pas pu être réglées en 2006. »

Jean-Paul REYNAUD : « Une remarque eu égard au gros travail fait par les services : ils nous pondent de superbes tableaux ; ils méritent donc qu'on les lise. Mais je suis désolé, il y a quelques erreurs dans ces tableaux comme des erreurs de pourcentage dans les dépenses d'investissement, dans le fonctionnement. »

Bernard BOULEY : « On peut les reprendre. Il s'agit des pourcentages de totaux de chapitres. Il y a une formule qui ne va pas : c'est l'addition des pourcentages qui s'est faite et non pas la moyenne des pourcentages. Moi, j'ai les chiffres corrigés. Cela ne change rien en valeur absolue. »

Jean-Paul REYNAUD : « Tout à fait. Mais je ne voudrai pas qu'après il y ait des interprétations de faites. »

Bernard BOULEY : « Bien sûr. On va prendre un exemple pour expliquer où est la nature du problème. Moi, je ne m'en suis aperçu qu'en début d'après midi et nous n'avons pas souhaité rééditer les tableaux car cela ne changerait rien au résultat. Si vous prenez par exemple le service Etat civil, vous aviez 442 % qui représentent le réalisé, mais bien sûr, ce n'est pas ça car les 442 % sont le total de tous les pourcentages de tous les articles, en fait c'est 69,39%. Il y en a 2 ou 3 comme cela : l'Etat civil, les Elections, les OM. »

Claude GARRO : « En ce qui concerne les reports de recettes d'Investissement : dans la notice explicative, on trouve 1M 110 728 et dans la délibération 1 M 049 728 d'abord puis 727 ce soir. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ce que dit monsieur Garro, c'est qu'il y a quand même une grosse erreur puisqu'il y a 1 M 110 727 et 1 M 049 727 soit 61 000 d'écart et pas simplement l'erreur du dernier chiffre. »

Bernard BOULEY : « Nous avons eu des problèmes de reports corrigés ce matin. Je n'ai plus le bon chiffre en tête. Fabrice Suiveng, le Directeur des Finances va arriver dans peu de temps, son retard est dû à un problème personnel. Est-ce que cela peut attendre son retour ? Je crois que le bon chiffre est 1 M 110 000. Mais je voudrai qu'il me le confirme. On reprendra la délibération ensuite, lorsque j'aurai répondu à cette question. »

Jouda PRAT : « Monsieur Bouley, concernant le Compte Administratif, vous vous rappelez qu'en commission des finances, vous nous avez donné un tableau sur les soldes intermédiaires de gestion depuis 95. Alors pour les recettes, je trouve la même chose, mais pas pour les dépenses. Il doit y avoir une erreur aussi. »

Bernard BOULEY : « Attention, ce tableau n'est pas tiré directement de la comptabilité ; il est reconstitué et parle des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement. Dans le budget, vous ne voyez pas apparaître clairement les dépenses et les recettes réelles puisque vous avez toutes les opérations d'ordre.»

Jouda PRAT : « Il y a des erreurs, les chiffres d'un tableau ne correspondent pas à un autre. Je n'avais pas les comptes de 96,97 et 98. J'ai essayé de faire les regroupements. Et bien, d'un tableau à l'autre, ce ne sont pas les mêmes chiffres. »

Bernard BOULEY : « Nous regarderons ensemble si vous le voulez bien, hors conseil. Les chiffres du budget eux, sont bons. Dans les tableaux annexes, il peut y avoir des erreurs de report ou des problèmes de mise en forme. »

Jouda PRAT : « Le Compte Administratif doit nous donner une photo exacte. »

Bernard BOULEY : « Les tableaux annexes sont des tableaux d'information. Acceptez que les services puissent commettre quelques petites erreurs de report. »

Jouda PRAT : « Je vous faisais juste la remarque. »

Bernard BOULEY : «Après débat, on pourra se rencontrer avec les services pour que l'on ait des chiffres cohérents, Madame Prat. A présent, sur le compte de gestion, je suppose qu'il n'y a rien de particulier à dire.»

7) Compte de gestion du comptable public

Bernard BOULEY : « Il est proposé de porter cette affectation au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé, pour 1 M 501 831,34 et le solde en 002 en excédent de fonctionnement reporté pour 506 828,24. Monsieur Le Maire, je propose que l'on passe au vote de ces points quand nous aurons éclairci le problème du compte administratif pour lequel je suis de plus en plus sûr que la somme de 1 M 110 000 est la bonne. Mais je préfère que Fabrice qui a retouché cela cette après-midi nous le précise. »

Joël MONIER : « Si tu le permets, avant que nous n'attaquions les points 10, 11,12, je voudrai juste dire un petit mot. »

Monsieur Le Maire donne lecture de sa « Déclaration politique de présentation du budget 2007 » reproduite ci-dessous :

DECLARATION POLITIQUE
de présentation du budget 2007
 par Joël MONIER, Maire de Mennecey

Le budget général 2007 de la Ville va être présenté par notre collègue Bernard BOULEY. Le document a requis, depuis quelques temps beaucoup de travail et de concertation. Je remercie Bernard pour la ténacité qu'il a mise pour mener à bien cette entreprise démarrée par les services depuis maintenant plusieurs mois. Mes remerciements vont également à tous mes collègues Adjointes et à leurs services qui ont fait tous les efforts nécessaires pour que sorte ce projet de budget. Ma gratitude va aussi vers Fabrice SUIVENG et son service pour tout le travail effectué et les nombreux changements qui lui ont été demandés au fil des jours.

Le budget a été établi sur les bases de l'équilibre financier évoqué lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires à savoir :

- pas de hausse des taux communaux (donc identiques à 2006)
- le choix d'un emprunt complémentaire de 1,9 millions d'euros pour le financement des dépenses d'investissement, Je reviendrai sur les travaux dans quelques instants, Bernard BOULEY vous détaillera d'ailleurs tout cela après ma présente intervention.

Cependant, je tiens à vous indiquer que la section de fonctionnement progresse en masse en dépenses de + 2,14 % entre le budget primitif 2006 et le projet 2007 (avant intégration du résultat 2006).

Ceci montre que nous essayons de maintenir un bon niveau de services apportés aux Menneçois...tant de manière directe que de manière plus indirecte par exemple avec les subventions qui globalement progressent, surtout pour nos associations dites culturelles.

En dehors des postes importants et traditionnels en dépenses, frais de personnel, frais financiers, à noter plus particulièrement :

- qu'outre les subventions que je viens d'évoquer, toujours des efforts pour l'entretien de nos bâtiments,
 - une progression des crédits pour les écoles, pour la petite enfance, pour les sports, pour l'animation, pour l'entretien des espaces verts.
- Pour les recettes, Bernard là aussi reviendra beaucoup plus complètement sur ce domaine. Cependant je veux souligner :
- la continuité de ce qui a été entrepris en 2006 par la valorisation des travaux d'investissement exécutés par les agents du Centre Technique Municipal...ce qui permet de maintenir une recette de 250 000 € au titre des travaux effectués en régie (immobilisations incorporelles),
 - un deuxième point plus teinté d'inquiétude concernant les aides des différents partenaires CAF, Conseil Général, qui malgré les assurances données continuent de baisser sensiblement. Il y a beaucoup d'incertitude pour la CAF même si 2007 devrait être à priori encore "appréhensible" pour nos recettes...je dis bien appréhendable car pour percevoir réellement certaines aides, c'est encore une autre histoire !

La section d'investissement :

Le budget de cette année, en fait termine les opérations en cours :

La 1^{ère} tranche du centre administratif rue de Milly, le cimetière, et le maintien d'un bon niveau de crédits pour les travaux dans les bâtiments et la réfection de différentes voiries.

Aussi, si l'on retire le chapitre Finances (remboursement du capital etc...) c'est encore pratiquement 3 millions d'euros pour le budget de fin de mandat qui seront affectés aux dépenses d'investissement. Cette année, je pense que nous avons une action encore dynamique pour nos équipements.

Voilà mes chers collègues, ma déclaration concernant le budget général 2007.

Un budget selon moi que je qualifierai de correct, car pour citer Descartes, "les mathématiques sont la science des nombres mais aussi celle de l'ordre et de la mesure".

Joël MONIER : « Voilà mes chers collègues. Il est évident qu'après la présentation de notre collègue Bernard Bouley, vous aurez l'occasion de vous exprimer et nous donner votre sentiment sur ce budget. Nous allons continuer en attendant toujours Fabrice. »

Bernard BOULEY : « Nous allons commencer par le vote des taux. »

Jean-Paul REYNAUD : « A priori, vous ne pourrez, je vous le signale, affecter le résultat. »

Bernard BOULEY : « J'ai dit qu'on ne l'affecterait pas tout de suite, mais cela n'empêche pas de commencer à lire le budget, à moins que cela vous gêne. »

Jean-Paul REYNAUD : « Le fait est que l'on ne pourra pas voter le budget sans avoir voté le report. »

Bernard BOULEY : « C'est simple : moi je suis sûr des 1 M 110 727. Donc, on repasse au compte administratif et vous inscrivez ce chiffre en considérant que les 1 M 049 727 sont remplacés par 1 M 110 727. Est-ce que cela vous convient ? Je suis sûr à 99,999 % de cela.. Mais on se le fera quand même confirmer. On repart de zéro ? Donc, je propose Monsieur Le Maire que l'on procède au vote du compte administratif. »

Jouda PRAT : « Pour le C.A, d'habitude chaque année nous avons le compte paraphé. Pas cette année. Vous n'avez pas eu le temps de nous le donner paraphé, c'est-à-dire tel que vous l'envoyez à la Préfecture ? »

Bernard BOULEY : « Nous l'envoyons à la Préfecture après le vote. »

Joël MONIER : « Là, il y a le compte de gestion de Madame Descamps qui se trouve là et que j'ai paraphé. »

Jouda PRAT : « D'habitude, nous avons le compte administratif paraphé. C'est juste pour savoir pourquoi nous ne l'avons pas comme cela cette fois. D'habitude aussi, nous avons le BP paraphé avec tous les ratios. Toutefois, vous pouvez nous le donner comme cela, c'est légal. »

Bernard BOULEY : « Ah, vous parlez du document officiel ?! »

Jouda PRAT : « Oui. »

Bernard BOULEY : « Oui, d'accord, je ne comprenais pas. Nous avons dit que nous en donnerions un par groupe parce qu'il est épais. Apparemment, cela n'a pas été fait. »

Joël MONIER : « Mea culpa. »

Bernard BOULEY : « Vous reconnaîtrez quand même que les tableaux faits par les services sont détaillés. Maintenant, bien sûr, on peut vous fournir le document officiel. »

Jouda PRAT : « Oui, c'est ce document officiel que nous avons d'habitude. »

Joël MONIER : « Bien. Je vais laisser le soin à Madame Languet de diriger le vote. »

Monsieur Le Maire quitte la salle du Conseil le temps du vote du compte administratif 2006 de la ville. Madame Languet, 1^{er} maire adjoint, fait procéder à ce vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	19	Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr),
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	4	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE + Joël MONIER, André PINON (pvr)

Bernard BOULEY à Joël Monier de retour dans la salle : « Joël, pour la bonne forme, ce serait bien que tu restes 2 minutes dehors et que l'on revote les comptes administratifs eau potable et assainissement parce que je crois que tu étais resté dans la salle. On ne sait jamais.... »

Monsieur Le Maire quitte à nouveau la salle et Madame Languet fait procéder au vote des comptes administratifs eau potable et assainissement.

C.A budget eau potable :

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	19	Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	4	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE + Joël MONIER, André PINON (pvr)

C.A budget assainissement

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	19	Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	4	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE + Joël MONIER, André PINON (pvr)

Jean-Paul REYNAUD : « En toute rigueur aussi, les délibérations doivent être votées dans l'ordre normalement. Donc on est complètement perturbé, mais c'est la fin du mandat ou presque. Je crois que tout le monde est très fatigué ».

Chantal LANGUET : « Vous nous pardonneriez effectivement cette présentation quelque peu perturbée. »

Bernard BOULEY : « Monsieur le Maire, vous pouvez revenir. On va passer donc maintenant à l'approbation du compte de gestion ».
Nous n'avons pas encore voté le compte de gestion, compte tenu que nous attendions le compte administratif. Monsieur le Maire, si vous voulez faire voter l'approbation du compte de gestion ».

Joël MONIER : « Merci, alors pour le compte de gestion... ».

Jean-Paul REYNAUD : « Evidemment, on ne l'a pas eu. Je ne peux pas vous dire ce qu'on votera puisque je ne l'ai pas eu sous les yeux ».

Jouda PRAT : « Le compte de gestion de l'exercice 2006 *ci-joint* ».

Jean-Paul REYNAUD : « *Ci-joint* mais on ne l'a pas ».

Jouda PRAT : « Cela c'est complètement illégal. »

Jean-Paul REYNAUD : « Là oui, c'est illégal. Nous devons avoir le compte de gestion. Et je pense qu'on restera ferme sur ce plan là. »

Jouda PRAT : « Oui, ça c'est annulable. Normalement, on devrait voter le compte de gestion et après le compte administratif parce que logiquement, on doit vérifier si le compte administratif correspond au compte de gestion. Et ça, à 100%, c'est annulable Monsieur le Maire. »

Bernard BOULEY : « Monsieur Lafaye, qu'est ce que vous en pensez ? On ne l'a jamais produit le compte de gestion ? »

Jean-Louis LAFAYE : « Cela n'a pas d'importance si on le passe à la prochaine séance. »

Jean-Paul REYNAUD : « Non, je ne suis pas d'accord Monsieur Lafaye. Pour voter les reports sur le budget suivant, nous devons avoir voté les comptes administratifs et de gestion, sinon c'est le budget derrière qui est annulable. »

Jean-Louis LAFAYE : « Je pense quand même Monsieur que c'est les reports du compte administratif. »

Jean-Paul REYNAUD : « Sauf si par hasard, il s'avérait incohérent avec le compte de gestion, votre compte administratif étant également attaquant, je pense qu'en droit il faut avoir approuvé les deux puisqu'il faut avoir vérifié la cohérence. »

Jean-Louis LAFAYE : « Vous ne pensez quand même pas que nous aurions un compte administratif qui ne serait pas conforme au compte de gestion ! »

Jean-Paul REYNAUD : « Le problème c'est que je n'en sais rien à ce stade Monsieur Lafaye. C'est très probable, mais je crois qu'il faut, en matière de finances publiques, être très formel. Donc moi je pense qu'il y a un recours à faire derrière. Et le budget risque d'être entaché de nullité. »

Jouda PRAT : « Et d'ailleurs Monsieur le Maire, le compte administratif ne peut être voté que si on vote d'abord le compte de gestion. C'est une question de cohérence. Là, on met aussi la charrue avant les bœufs. C'est la même histoire que le DPU. Voter un compte administratif qu'on n'aurait pas pu vérifier, c'est incohérent. »

Joël MONIER : « On vous offre un petit entracte ». »

A 19h55, Monsieur Le Maire annonce une interruption de séance. Reprise des débats à 20h10.

(Hors micro, pour des problèmes d'enregistrement)

Bernard BOULEY : « On vous édite par groupe un CA normal, le document officiel, le BP officiel. On vous remet la première page du compte de gestion où le percepteur atteste de la conformité. Nous maintenons le vote du compte de gestion avant le vote du compte administratif. »

Jean-Paul REYNAUD : « Pas de souci pour un exemplaire par groupe si vous faites circuler le compte de gestion. Mais le problème, c'est que le compte administratif est déjà voté. »

Bernard BOULEY : « Nous maintenons cet ordre de vote. A savoir que de toute façon, nous avons jusqu'au 30 juin. »

IV / ENVIRONNEMENT Rapporteur : Daniel BAZOT

13) Convention Ville / Conseil général pour les abris bus

Monsieur Daniel Bazot donne lecture de la note explicative.

Pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Joël MONIER ,André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr) ,Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

Joël MONIER : « Mes chers collègues, nous passons à la Petite Enfance avec Madame Passefort ».

V / PETITE ENFANCE

Rapporteur : Nicole PASSEFORT

14) Avenant n° 3 : Agrément Relais Assistantes Maternelles

Nicole PASSEFORT : « Le fonctionnement du Relais Assistance Maternelle de la ville de Mennecy. Je ne vais pas vous lire la notice explicative. Comme vous le savez, en délibération du 23 mai 2006, on devait demander le renouvellement d'agrément du Relais Assistance Maternelle pour une durée de trois ans. Cette décision a été prise. La CAF, pour des raisons internes, n'a pas pu renouveler pour trois ans, et nous demande pour l'instant une prolongation de six mois jusqu'au 30 juin 2007, et après on aura sans aucun problème de nouveau l'agrément. Est-ce que vous avez des questions à ce sujet là ? »

Joël MONIER : « Y a-t il des questions mers chers collègues sur ce premier point ? »
Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Joël MONIER ,André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr) ,Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

15) Dénomination Maison Petite Enfance

Nicole PASSEFORT : « Ce projet dont on a parlé depuis si longtemps et qui va aboutir dans quelques jours. »

Madame Nicole Passefort donne lecture de la note explicative.

Nicole PASSEFORT : « Est-ce que vous avez des questions à ce sujet là ? »

Danièle Muller : « Moi, je suis très déçue. Nous sommes venus un soir en commission Petite Enfance à 19h00. A l'ordre du jour se trouvait la dénomination de la Maison de la Petite Enfance. Mais arrivé à ce point, on nous a dit que le maire avait déjà décidé. Alors, ce n'est pas la peine qu'on nous consulte. »

Nicole PASSEFORT : « J'ai peut-être été un petit peu directe mais c'est vrai que pour ce nom, ça nous a pris un certain temps avec l'équipe municipale. Et il est vrai, je vous l'ai dit parce que je suis transparente, que moi, je souhaitais effectivement un autre nom. J'avais moi l'idée de voir la maison s'appeler les Lucioles, mais je me plie à la majorité de l'équipe municipale, qui au Bureau Municipal, a soutenu le nom de « Chat Botté ». Donc, je vous ai dit effectivement que ça allait faire plaisir à Monsieur le Maire qui lui, depuis le départ, voulait que ce soit le Chat Botté. Mais je ne vous ai pas réunis uniquement à 19 h pour parler de ça. Il me semble quand même ... Il y a avait un autre ordre du jour. Bien merci. Donc ce n'était quand même pas que pour ça que vous êtes venus. »

Joël MONIER : « Monsieur Reynaud. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je ne suis pas un expert en la matière. »

Nicole PASSEFORT : « C'est dommage Monsieur Reynaud. »

Jean-Paul REYNAUD : « L'idée de dire ce qui est bien ou ce qui est mal. C'est vrai que, excusez-moi l'expression, je ne sais pas s'il faut la reprendre dans le compte rendu, mais ça fait un peu « cucu » d'appeler ça le Chat Botté. Je pense qu'il y avait matière à honorer peut-être là aussi une personne qui aurait pu avoir, pas forcément menneçoise, œuvré très positivement dans le domaine de la petite enfance. Nous aurions volontiers par exemple appelé cette maison de la petite enfance Maison Françoise Dolto. Il y en a partout je sais, mais je crois quand même que son œuvre était considérable et que ça mériterait d'aller un peu plus loin. Le Chat Botté, je reconnais, c'est très neutre. »

Nicole PASSEFORT : « C'est un petit peu gai aussi Monsieur Reynaud. Il y a déjà la crèche Jean Bernard. »

Jean-Paul REYNAUD : « Je pense quand même que on a appelé un stade Jean-Jacques Robert, on aurait pu l'appeler le stade de l'Aqueduc, le stade de la Prairie, ou le stade des Footballeurs, ou le stade je ne sais quoi. Je crois qu'il faut être un peu logique et cohérent aussi dans les approches des noms. Bon, c'est un peu dommage voilà. Il y a une crèche Jean Bernard, entre parenthèses me fait-on remarquer à gauche, donc je crois que dans cette logique là, donner le nom d'une personne aurait été pas mal. Je le regrette personnellement et nous nous abstenons, en ce qui nous concerne, si vous maintenez cette proposition ».

Joël MONIER : « Monsieur Reynaud, c'est vrai qu'il y a eu pas mal de noms qui ont été évoqués. Mais les personnes consultées ont été pratiquement unanimes pour ne pas donner un nom de personne, alors ... »

Nicole PASSEFORT : « C'est vrai je confirme personnellement. »

Joël MONIER : « Il y avait aussi Monsieur Nourricier, mais vraiment, l'unanimité était contre le fait de donner le nom d'une personne, enfin si vous n'aimez pas Perrault c'est un peu embêtant mais enfin... »

Danièle MULLER : « De toute façon, au final, les vieux Menneçois l'appelleront la crèche de l'horloge. »

Nicole PASSEFORT : « Il fallait un nom, on a un nom. Je pense que le personnel est derrière aussi, il n'y a pas de souci. Je crois que l'important est que la réalisation soit faite et que les enfants soient heureux dans cette nouvelle structure, on va dire ça comme ça. »

Pas d'autres remarques. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Bernard BOULEY, Alain CROULLEBOIS, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Pierre MONTREUIL, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND,
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE,

16) Transfert de La Ribambelle et du RAM

Nicole PASSEFORT : « Troisième point, c'est simplement effectivement de passer en délibération le transfert officiel de la crèche Ribambelle et du RAM à la Maison de la Petite Enfance. Je vous lis la délibération, enfin la notice explicative, pour les gens qui n'étaient pas à la commission petite enfance. Les travaux se terminent vite, on va essayer de tenir et il n'y a pas de raison qu'on n'y arrive pas. Et en principe, nous déménageons la Ribambelle le 23 avril à la Maison de la Petite Enfance « le Chat Botté », et le RAM bien entendu. »

Nicole Passefort donne lecture de la note explicative.

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Joël MONIER ,André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr) ,Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

Joël MONIER « Nous passons aux affaires culturelles, chères à notre ami Alain Croullebois. »

VII / AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur : Alain CROULLEBOIS

17) Subvention Conseil Général instruments de musique

Alain CROULLEBOIS : « Chaque année, il est nécessaire d'acquérir du matériel et des instruments pour le Conservatoire. Ces acquisitions permettent de solliciter une subvention au Conseil Général de l'Essonne à hauteur de 55 % du montant hors taxe, soit 3 330, 40 €. Vous avez en annexe un tableau qui vous liste le matériel à acquérir. Les crédits correspondants sont inscrits au budget d'exercice courant. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Conseil Général. »

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Joël MONIER ,André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr) ,Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

VIII / AFFAIRES SOCIALES
Rapporteur : Marie-Claude RASCOL

18) Convention Ville/CCAS : compensation partielle d'un salaire pour le traitement du RMI

Jean-Paul REYNAUD : « Sur le point précédent, et ça ne change rien à notre vote, nous avons demandé je crois l'année dernière pour la même délibération, que soit fourni un inventaire, on l'attend toujours. »

Joël MONIER : « Vous avez raison. (A Monsieur Lafaye :) Monsieur le Directeur, il faudrait qu'on pense à l'inventaire, c'est important. Bien, convention Ville/ CAF / CCAS. »

Marie-Claude RASCOL donne lecture de la note explicative.

Joël MONIER : « Y a-t-il des questions ? »

Jean-Paul REYNAUD : « J'ai deux questions. La première, c'est pourquoi ? »

Marie-Claude RASCOL : « Pourquoi quoi ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Pourquoi on rembourse. Pourquoi à la limite on en profite pas pour laisser cet argent au CCAS ce qui n'est pas une mauvaise chose pour eux d'avoir plus. Et deuxièmement, comment peut-on voter une délibération ...euh je ne retrouve pas la phrase. »

Marie-Claude RASCOL : « Cette subvention porte sur le salaire de la personne qui s'occupe de ces allocataires. Et cette personne est payée par la mairie puisqu'elle est détachée au CCAS. Donc il est logique que la somme revienne à la ville, à la commune. »

Jean-Paul REYNAUD : « C'est logique, oui comptablement, non socialement. »

Marie-Claude RASCOL : « Il faut faire une délibération comptable, après le reste c'est interne. »

Jean-Paul REYNAUD : « Deuxième point, cette délibération, et donc ce remboursement, s'appuie sur une convention. On ne peut pas rembourser un point de convention qui n'a pas été signée, je crois qu'elle a été signée. »

Marie-Claude RASCOL : « Oui. »

Jean-Paul REYNAUD : « Alors pourquoi on a en pièce jointe une convention en projet ? Pourquoi vous ne nous donnez pas la convention signée ? »

Marie-Claude RASCOL : « Oui effectivement. »

Jean-Paul REYNAUD : « Donc on ne peut pas délibérer sur le transfert d'argent suite à une convention qui n'est pas mise en pièce jointe. Imaginez qu'elle ait été changée et que ce ne soit plus ce projet là. Comment voulez-vous qu'on se rende compte si c'est normal ou pas ? »

Marie-Claude RASCOL : « Effectivement. Cela me paraît être tout à fait intéressant cette réflexion. Alors que la convention, je crois que c'est le CCAS qui l'a. La convention, je l'ai effectivement, je l'ai eu par le Conseil Général. Mais pas là. »

Jean-Louis LAFAYE : « C'est juste une délibération qui accompagnait le budget, qui est une écriture comptable. Si vous le souhaitez, on la reporte la prochaine fois, il n'y a aucun problème Monsieur Reynaud. »

Jean-Paul REYNAUD : « Moi, je veux bien qu'on ne reporte pas, mais à condition qu'on nous fournisse la convention dans un délai raisonnable. »

Jean-Louis LAFAYE : « Par contre, l'adoption de la convention a bel et bien eu lieu. D'ailleurs postérieurement à cet envoi là, puisque j'ai vu sur le site du Conseil Général que la commission permanente a voté la convention. Mais le CCAS lui, a délibéré bien antérieurement à cette délibération. C'est ce que je voudrai vous faire remarquer. Nous prenons cette délibération suite à un vote antérieur du CCAS qui a eu lieu, Madame Rascol, vers le mois d'octobre, novembre. »

Marie-Claude RASCOL : « Au mois d'octobre. »

Jean-Louis LAFAYE : « Nous, nous sommes seulement en écriture comptable, c'est tout. Donc ça ne nous pose strictement aucun problème que ça soit reporté au prochain conseil, puisque pour nous, c'est une écriture comptable. Alors vous savez on a le temps de faire cette écriture comptable jusqu'au 31 décembre, dans la conformité du vote du budget. »

Jean-Paul REYNAUD : « On ne fera pas de recours. »

Marie-Claude RASCOL : « Merci. »

Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	25	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND,
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

19) Avenant n° 1 au bail emphytéotique : bâtiment Edouard Gauraz

Marie-Claude RASCOL donne lecture de la note explicative.

Pas de question. Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Joël MONIER ,André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr) ,Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

20) Prise en charge de la gestion financière et administrative par le CCAS :
Résidence Edouard Gauraz

Marie-Claude RASCOL : « C'est la suite logique de ce que nous venons de voter, c'est-à-dire la prise en charge de la gestion financière et administrative du bâtiment Edouard Gauraz, situé 14 avenue de Villeroy à Mennecey par le Centre Communal d'Action Sociale de Mennecey. Je ne vais pas relire ce que je viens de vous dire puisque c'est la même chose. Le CCAS est chargé de la résidence Gauraz, donc il faut que nous votions la passation de pouvoir entre Monsieur le Maire et le CCAS pour cette gestion. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ça ? »

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	31	Joël MONIER ,André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr) ,Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

Monsieur Le Maire annonce la reprise des points finances de l'ordre du jour.

Joël MONIER : « Bernard, je t'en prie. »

Bernard BOULEY : « Les documents vont arriver, je viens d'avoir Monsieur Suiveng. Il est en train de tirer les comptes administratifs. Nous avons des imprimantes pas assez rapides pour des situations comme celle là. Le compte de gestion circulant, la première page est photocopiée à tout le monde, est ce que ça vous convient pour prendre position ? Pas d'objection ? Alors Monsieur le Maire, je vous propose de mettre à l'approbation le compte de gestion 2006. »

Jouda PRAT : « Normalement, on aurait du avoir ces documents avant, mais pas maintenant comme ça. »

Bernard BOULEY : « Madame Prat, vous êtes bien gentille, vous êtes compétente, vous venez à toutes les commissions des finances, pas comme tout le monde. Mais aux commissions des finances, vous ne faites aucune remarque ! Je crois que les commissions des finances sont assez détaillées, certains peuvent en témoigner. On y travaille consciencieusement, on fait des remarques constructives et qui permettent à l'ensemble du conseil municipal d'en bénéficier. Alors, si vous voulez jouer avec nous ce soir, jouez, mais ce n'est pas très gentil de votre part ! C'est ce que je voulais dire et je souhaite que cela soit écrit dans le compte rendu parce que ce n'est pas la première fois que vous faites le coup. Vous venez en commission, vous ne dites rien, et vous vous préparez pour le conseil municipal alors que vous pourriez nous aider et faire perdre à tout le monde beaucoup moins de temps, et être beaucoup plus constructive pour les Menneçois ! Je tiens à le dire. »

Jouda PRAT : « Je vous ai demandé plusieurs documents à la commission des finances. J'ai demandé pour le DOB une étude prospective, donc j'ai demandé des choses. A la commission des finances, je demande des choses surtout pour le DOB. L'étude prospective était très importante, il fallait la donner, je demande des choses. »

Jean-Paul REYNAUD : « Au nom de mon groupe, je voudrai m'élever contre ce que vient de dire Monsieur Bouley. Je crois qu'il n'est pas acceptable d'entendre des propos du genre *c'est en commission des finances que doivent se faire toutes les choses*. Je crois que le conseil municipal est souverain. J'ai entendu dans d'autres réunions du conseil municipal des adjoints ici présents nous dire *mais non, les commissions ce n'est pas important, d'ailleurs ce n'est même pas obligatoire*. J'ai entendu ces propos et je pense que d'autres s'en souviennent ici. Il est inacceptable de dire que tout doit être réglé en commission des finances. Monsieur Bouley, ce n'est pas pour défendre particulièrement Madame Prat, mais je pense que c'est l'ensemble des conseillers municipaux d'opposition qui peuvent se trouver un peu agressés par les propos que vous venez de tenir. »

Bernard BOULEY : « Juste deux secondes, c'est gentil ce que je vais dire. Je crois que tu as mal interprété mes propos. Ce que je voulais dire, c'est que les commissions sont des commissions techniques, et je crois qu'il est du devoir de chacun, quand il manque un document qu'on pense important, de le dire, plutôt que d'attendre le conseil municipal. Je pense que pour Madame Prat, le document officiel du compte administratif du budget était aussi important en commission des finances qu'en conseil. C'est ça que je voulais dire. Je ne parle pas du reste, bien sûr que le conseil est souverain, je partage tout à fait ce que tu as dit. »

Jouda PRAT : « Je tiens à remarquer que avant on n'avait jamais de compte de gestion alors que c'est une obligation, et c'est grâce à Madame Prat qu'on a maintenant le compte de gestion ! Je le rappelle ça, c'est grâce à moi, c'est moi qui ait fait la remarque qu'il faut le compte de gestion pour pouvoir le comparer au compte administratif. On ne l'avait jamais ce compte de gestion. Et je ne pensais pas que vous n'alliez pas nous envoyer les documents. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

8 Affectation du résultat

Bernard BOULEY : « Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006. Est ce que vous êtes favorables à affecter le résultat d'exploitation comme suit au profit du compte 1068, 1 501 831, 34, et le solde en 002 pour 506 828, 24 ? »

Joël MONIER : « Y a-t-il des questions ? »

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

Jean-Paul REYNAUD : « Qu'est ce qu'on est en train de voter ? Je suis en tord mais je le reconnais ! »

Joël MONIER : « L'affectation du résultat. »

Jean-Paul REYNAUD : « Ah oui, on s'abstient. »

Joël MONIER : « Vous participez au vote ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Oui, parce que là il n'y a pas d'illégalité. »

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

9 Vote des taux communaux 2007

Bernard BOULEY : « Vote des taux d'imposition 2007. Il est proposé d'appliquer les taux suivants : la taxe d'habitation à 15,04%, le foncier bâti à 15,16%, et le foncier non bâti à 99,07%. Ce qui fait les mêmes taux que l'année 2006, ni en hausse, ni en baisse. Et il faut rajouter que conformément à la délibération du 14 décembre 2006, approuvant le principe de la fiscalisation des participations au SIARCE, le somme de 228 211 € représentant la participation de la commune au titre de l'année 2007 n'est pas incluse dans le montant des impôts à percevoir. »

Pas de question. Monsieur Le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	2	Christine COLLET, Claude GARRO
ABSTENTION	8	Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

10 BP 2007 de la ville

Bernard BOULEY : « On rentre dans le vif du sujet, le budget primitif 2007 que je vous propose de regarder dans le détail. Si vous le voulez bien, on va commencer par les dépenses de fonctionnement. »

(cd 2)

Bernard BOULEY : « Budget 2007, dépenses de fonctionnement.

.Ressources humaines : il est proposé un total de chapitre de 10 214 910, ce qui fait une augmentation de 5,80 % par rapport au budget primitif 2006. A noter, ce que je vous ai dit au niveau du compte administratif : dans certains articles, ils ne sont pas nombreux, des factures de 2006 sont intégrées en plus dans le budget, pour 64 000 euros. Si vous prenez par exemple la 5^{ème} ou 6^{ème} ligne, la formation, vous avez une augmentation de 18,90 %. En fait, dans les 36 146 € qui sont proposés au BP 2007, il y a plusieurs factures pour un montant de 3 146 € concernant l'exercice 2006.

.Les services administratifs : une augmentation de 5,85 % pour 1 188 128 € sur un budget 2006 de 1 122 434 €. Je vous propose de lire le total des chapitres, si à l'intérieur, vous avez des questions, vous m'interrompez au fur et à mesure. Normalement, les commentaires sont assez explicites, mais on peut toujours avoir des interrogations.

.L'Animation Tourisme : une augmentation de 8,62 % avec 60 550 €. Là aussi, sur l'achat prestation de service, il y a pour 1 431 € de factures qui concernent 2006, sur les fournitures de petits équipements, 745 € également de petites factures de 2006.

.Les archives : 12 000 €, une baisse puisque c'est la conservation des archives. On avait fait deux grosses années, en particulier l'année dernière. Là, cette année, il y en a moins à faire donc à budgéter.

.L'entretien des bâtiments : 384 500 €, une augmentation, significative. Là, il n'y a pas de factures antérieures, c'est vraiment une volonté de vouloir continuer la pression sur l'entretien des bâtiments. Il y a quand même des charges supplémentaires, il faut bien le dire, ne serait ce que par exemple, le contrat d'entretien de l'ascenseur de l'orangerie. Ce n'est pas neutre, des chaudières supplémentaires dans des bâtiments nouveaux. Donc forcément, les dépenses d'entretien augmentent un petit peu et au niveau des normes de sécurité, je pense aux ascenseurs mais à d'autres choses aussi, on a des contraintes d'entretien et l'obligation de faire venir des cabinets spécialisés qui sont de plus en plus durs.

.La bibliothèque : 39 688 €, une baisse. Mais souvenez-vous l'année dernière, on avait prévu son déménagement et on avait mis beaucoup plus en dépenses de fonctionnement.

.Le cimetière : 10 370 €, là aussi, il y a des contrats de prestation de services qui sont principalement des reprises de concession. Mais cette année en particulier, comme c'est l'ouverture, il y a un certain nombre de petites dépenses qui ne peuvent pas passer en investissement, ne serait-ce que des panneaux, des plaques, le règlement intérieur, des arrosoirs, des petites dépenses qui ne peuvent être placées qu'en fonctionnement.

.Le Centre de loisirs : nous sommes à 56 985 €, une hausse correcte qui est pile poil dans la hausse du budget en dépense de cette année, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure.

.En communication : 38 334 €, une augmentation en pourcentage qui est sensible, mais là aussi il y a une facture enfin plusieurs factures pour un montant de 2 339 € remises sur cet exercice.

.Coordination Temps Libre, 22 286 €, une augmentation normale.

.La crèche Jean-Bernard, 22 056 €. Là pareil, il y a quelques petites factures pour 674 €, 370 € et 306 € qui ont été remises sur cet exercice de façon à ne pas amputer le budget de cette année.

.La Ribambelle, 9 424 € même réflexion.

.Le service culturel, 129 400 €. Là, une augmentation sensible qui est liée, et vous le verrez sur le tableau annexé et on en reparlera tout à l'heure quand on votera les subventions aux associations, qui est liée donc à une augmentation substantielle à l'Espace culturel et puis à quelques petites associations nouvelles au niveau culturel qui ont demandé des petits subsides.

.L'état civil, 8 094 €. On a également un certain nombre de factures pour 854 €, qui concernent l'exercice 2006.

.Les élections, 1664 €. Je ne vais pas en parler, vous savez qu'il va y en avoir donc forcément, il y a des frais. »

Jean-François PEZAIRE : « Il y a un bureau supplémentaire de vote ? »

Bernard BOULEY : « Oui.

Pour l'école Maternelle du Clos Renault, 3 992 €. Concernant les écoles, on propose de revaloriser la dotation par école et par classe : 120 € par école et 350 € par classe et 18 € par élève pour les fournitures scolaires. Ça augmente sensiblement le budget des écoles. Ceci dit nous ne l'avions pas augmenté depuis deux ans et les budgets qui leurs sont alloués sont souvent trop justes pour faire par exemple une sortie, les cars étant déjà fort chers. Donc c'est une proposition qui est faite, je pense que personne ne sera opposé à cela, d'arrondir sensiblement les subventions des écoles. Après, vous avez, et elles sont toutes concernées de la même façon, l'école maternelle de la Jeannotte pour 5 761 €, les Myrtilles pour 4 725 €, la Sablière pour 1 726 €, la Verville pour 4 856 €.

. Service entretien pour 42 023 €

. L'Environnement pour 132 070 €. Alors là, il y a une forte augmentation, mais ce n'est pas une erreur de pourcentage, de totalisation, simplement parce que vous aviez le balayage mécanique qui coûte 105 000 € qui avant était dans le service voirie et pour des raisons comptables, a été remis dans le service environnement.

Donc vous avez en plus dans le service environnement, 105 000 € sur les 128 500 € qui sont prévus à l'article contrat de prestation de services au 611. C'est ce qui explique cette différence, cet écart significatif. Ecole primaire de la Jeannotte pour 14 846 €, école primaire des myrtilles pour 12 033 €, école primaire de l'Ormeteau pour 5 554 €, la Sablière pour 6 462 €.

. Les Espaces verts pour 126 000 €. Une augmentation également substantielle liée en partie au nouveau stade, puisque surtout les premières années, il faut bien entretenir et les engrais sont très chers puisque sur l'année, c'est de l'ordre de 8 000 € pour les deux premières années.

. Ensuite, au niveau des finances, 1 196 356 € mais il y a les opérations d'ordres qui ne sont naturellement pas rattachées donc la comparaison ne veut pas dire grand-chose.

. La Halte Garderie la Trottinette 7 562 €.

. Hygiène pour 10 200 € donc ce sont les produits insecticides pour les bâtiments communaux, l'incendie pour 32 680 €.

. Le service informatique pour 54 200 € principalement de la maintenance de logiciels.

. Le pôle loisirs et découvertes que nous retrouverons naturellement en recettes pour 9 100 €.

. La Maison des jeunes de la Jeannotte pour 36 714 €, l'Ecole de Musique pour 52 975 €.

. Les OM, naturellement il n'y a plus rien puisque c'est la communauté de communes qui en a la charge. On a quand même, vous le verrez tout à l'heure, reçu en début d'année, une petite subvention du SIREDOM qui date de trois ans. Au niveau des dépenses, nous n'aurons plus rien, c'est sûr, mais peut-être que nous aurons encore une recette du SIREDOM, mais je pense que nous n'aurons rien.

. La Police Municipale pour 10 200 €, le RAM pour 5 945 €, le restaurant de la Petite Enfance pour 60 942 €, le restaurant municipal scolaire pour 417 571 €, le service scolaire pour 52 268 €, le Secrétariat Général pour 5 150 €.

. Le CCAS pour 105 000 €. Jean-Paul en parlait tout à l'heure, il avait raison sur le principe social mais comptablement, ce n'est pas possible, mais on peut redonner sous une autre forme sur la subvention. Ainis, la subvention a sensiblement augmentée, elle n'avait pas bougé depuis 2 ou 3 ans.

. Le service des sports, 187 008 €.

. Les transports pour 29 000 €, les transports, il s'agit des transports que la CCVE ne prend pas, ce sont donc principalement des transports pour les études surveillées et pour emmener les enfants des écoles primaires à la piscine. Je crois que là aussi, la CCVE est en train d'étudier la possibilité de tout prendre en charge, urbanisme pour 34 100 €, la voirie pour 488 150 €.

Un total de dépenses de 15 368 651 €, ce qui fait une augmentation moyenne de 2,14%. Ce n'est pas tout à fait juste puisque, nous comparons encore une fois non pas des dépenses réelles avec des opérations réelles. Vous avez des opérations d'ordres qui ne sont pas prises en compte. »

Joël MONIER : « Oui Claude »

Claude GARRO : « On est passé tout de suite au détail, mais j'avais une question ou deux concernant le global et j'aime bien comprendre. On part sur un budget de fonctionnement en dépense de 16 463 681 €, j'ai totalisé tout simplement les différentes catégories qui sont répertoriées sur la notice explicative et là je trouve 16 407 531. Il y a un delta de 56 150 € que vous allez certainement m'expliquer. Ensuite j'ai comparé du listing que vous venez de rappeler de 15 368 651 avec cette dépense totale de 16 463 681 € et là, j'ai un delta de 1 095 030, c'est peut-être le virement, je ne sais pas, j'aimerais avoir une explication. »

Bernard BOULEY : « Je vais laisser la parole à Fabrice qui va vous expliquer. »

Fabrice SUIVENG : « Concernant les chiffres que vous trouvez sur la notice, ce sont les grands postes budgétaires qui vous sont expliqués. Ce n'est pas le montant exact du budget. Nous avons travaillé cette notice en grandes masses pour vous donner une idée des dépenses. Et concernant les 1 095 000 € que vous trouvez, c'est l'auto financement dégagé à la section de fonctionnement.

Claude GARRO : « C'est le virement ? »

Fabrice SUIVENG : « Ce n'est pas le montant du virement, c'est l'autofinancement global. »

Claude GARRO : « Dans la notice, vous annoncez pour 1 068 030 € et là, il est de 1 095 030 €. »

Bernard BOULEY : « Je laisse Fabrice SUIVENG, faire l'explication avec Claude. En attendant, y-a-t-il d'autres questions sur les dépenses de fonctionnement ? »

Bernard BOULEY : « Il y a effectivement, une inversion de chiffres que Claude a trouvé sur la notice. Sur la première ligne, sur les dépenses, ce n'est pas 16 463 681, comme cela est écrit mais c'est 16 436 000. Le trois et le six ont été inversés. 16 436 681, on est d'accord Claude ? »

Claude GARRO : « On est d'accord »

Bernard BOULEY : « Sinon, sur les dépenses de fonctionnement, d'autres questions ?
Je passe aux recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne les Ressources Humaines, 330 520 €. On voit cette année que les subventions destinées aux emplois jeunes disparaissent puisque c'était la fin des possibilités d'en obtenir. En ce qui concerne les services administratifs, 671 902 €, l'animation tourisme 18 000 €, la bibliothèque 14 200 €, le cimetière 8 100 €, le centre de loisirs 289 000 €, la communication 2 600 €, la crèche Jean Bernard 507 000 €, la crèche la Ribambelle 243 000 €. Vous voyez que les subventions en particulier celles du Conseil Général sont quasi identiques. Le service Culturel 129 402 €, les Finances 12 669 290 € avec une dotation forfaitaire qui n'augmente pas considérablement. La halte garderie la Trotinette pour 92 000 €, le pôle Loisirs et Découvertes pour 8 800 €, la Maison des jeunes de la Jeannotte pour 18 000 €, l'école de musique pour 319 900 €.

Les Ordures Ménagères malgré le fait que nous ne les ayons plus, je vous en ai parlé tout à l'heure, nous avons quand même une subvention du SIREDOM qui est d'ailleurs arrivée en début d'année pour 62 754 € au total, enfin, il y a un reliquat de taxe pou 281 €.

La Police Municipale, on a rien, le RAM 17 545 €, le Restaurant Municipal scolaire 389 320 €.

Vous ne suivez pas ?! Parce que je suis entrain de vous lire les réalisés 2006 ; j'avais certains chiffres en tête et ça ne correspondait plus à ce que j'avais sous les yeux. Je reprends donc sur les ordures ménagères pour 52 614 €, pour le RAM pour 18 000 €, pour le restaurant municipal scolaire pour 395 000 €, pour le service scolaire, 55 000 €, le service des sports 81 000 € et l'urbanisme 310 000 € et la voirie, c'est la subvention du SIERME pour 6 215 €.

Donc un total de recettes de 15 929 853 € en baisse de 1,47 par rapport au budget 2006.
Des questions sur les recettes de fonctionnement ?

Bernard BOULEY : « Claude, as-tu trouvé une erreur ? »

Claude GARRO : « Non, ce n'est pas une erreur, c'est une question, en matière de produits des immeubles, vous mettez un chiffre 190 000, en augmentation du réalisé 2006, maintenant il y a la Caisse d'épargne, je crois ? »

Bernard BOULEY : « Oui »

Claude GARRO : « Qui doit être vendue dans l'année ? »

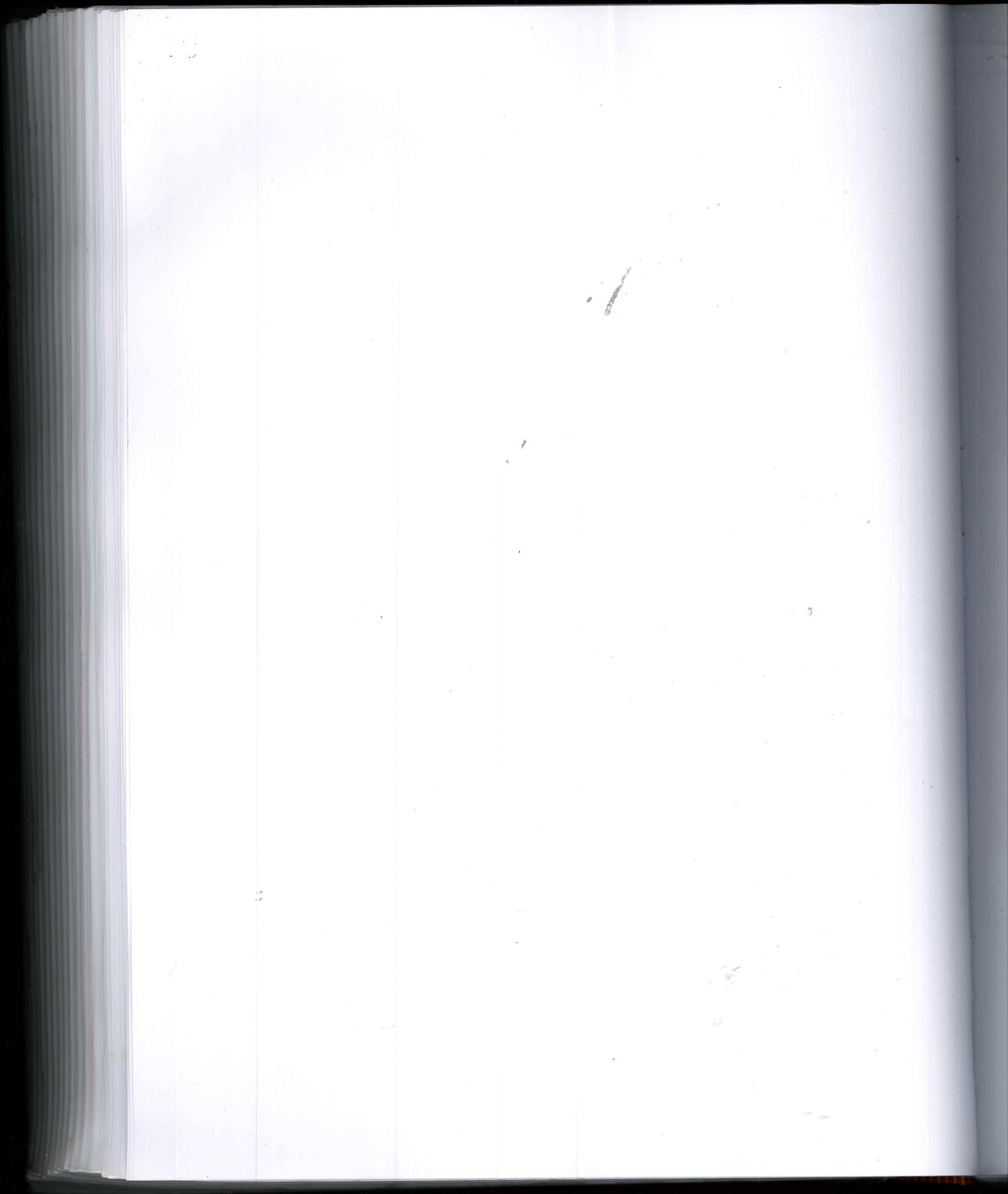
Bernard BOULEY : « Oui, dans le dernier trimestre, nous en avons tenu compte, parce qu'il y a une augmentation des baux commerciaux qui est très significative sur 2007. D'autres questions sur les recettes de fonctionnement ?
Bien donc passons aux dépenses d'investissement. »

Bernard BOULEY : « Je vais essayer d'être clair. Dans les Ressources Humaines, vous n'avez pas partout les libellés parce certains sont un peu longs. Mais je vais vous donner quand même les grandes acquisitions. »

En ce qui concerne les Ressources Humaines, vous l'avez, il y 16 000 €, acquisition de deux bureaux, une armoire, 3 armoires et un système de classement automatisé pour les dossiers du personnel pour 10 000 €. Donc un total de 16 000 € pour les ressources humaines. Pour les services administratifs, c'est principalement du mobilier pour 2 400 €.

Animation Tourisme, pareil, un caisson pour mettre des calicots, des chaises, enfin, un peu de mobilier. Pour les bâtiments, là, c'est plus intéressant, 1 268 686 € là dedans, vous avez les bâtiments scolaires pour 558 271 principalement pour des remplacements de portes à l'école primaire de la Jeannotte, la réfection de la cour à l'école de myrtilles, des changements de fenêtres et de portes à l'école des Myrtilles, l'aménagement de la voirie à la primaire Ormeteau, de l'électricité à la Sablière, des remplacements de châssis à la Primaire Verville, c'est ce qui le plus important il y en a pour 265 000 €. Vous savez, la façade de l'école de la Verville à été faite devant, donc c'est prévu qu'elle soit faite derrière. Des remplacements de chaufferie, l'électricité du restaurant municipal, une chaudière dans un logement communal de la Verville et la couverture aux logements communaux des Myrtilles. Un total pour les bâtiments scolaires de 558 271 €.

Pour les autres bâtiments, nous avons un problème d'escalier aux ateliers, de couverture ou d'isolation au Centre de Loisirs, des blocs de secours à l'église, de chauffage et de peinture à la crèche Jean-Bernard, l'électricité du garage de la Sablière et Mairie Annexe et sur les deux orangeries, des conformités en particulier de l'escalier, je trouve ça un peu dommage mais il faut le faire, c'est la sécurité. Nous allons modifier l'escalier d'origine parce que des enfants peuvent passer au travers. C'est un peu dommage par rapport à l'histoire mais le garde corps est trop large. Cela coûte cher, mais c'est nécessaire. Ensuite, nous avons les bâtiments sportifs avec le gymnase Niveau avec des conformités électriques et sanitaires, l'installation d'un déshumidificateur au gymnase Violette parce qu'il y a des problèmes d'humidité, des fuites au gymnase du Parc et de chauffage également, des remises en état des éclairages extérieurs des cours de tennis, voilà pour les sports. J'en ai fini pour les bâtiments.



En ce qui concerne la bibliothèque, il n'y a rien.

En ce qui concerne le cimetière, 98 430,00 €. Cela correspond principalement à la fin des travaux de l'aménagement du cimetière, des plus values, l'entrée et puis évidemment les acquisitions columbariums, bancs, vasques, caches containers en bois, enfin la fin de l'aménagement du cimetière sous tous ces aspects.

Ensuite, le centre de loisirs pour 5 466 €, c'est principalement du mobilier, pareil pour la communication, la coordination, il n'y a rien. On passe à la crèche Jean-Bernard, c'est principalement du mobilier pour 3320 €.

Le service culturel 28 150 €, je pourrais vous lire les termes mais à part Alain Croullebois qui doit comprendre, c'est du matériel sono pour le cinéma principalement et pour la salle de théâtre en particulier, qui commence à être usagé. On avait déjà mis l'année dernière dans une DM, une petite somme pour remplacer certain matériel. On en remet une un peu plus grosse cette année, il faudra sans doute continuer dans les années qui viennent si on veut que cet espace fonctionne correctement.

Pour les élections, 1 400 €, je suppose que ce sont des urnes pour le 10^{ème} bureau qui va ouvrir. Le Service entretien pour 3 000 €, principalement du matériel, des aspirateurs, des choses comme ça.

L'environnement pour 23 540 €, il s'agit essentiellement des passerelles à l'étang de la Patte d'oie qui commencent à être un peu usagées.

Ensuite, l'état-civil, 7 000 €, c'est du mobilier de bureau et tout ce qu'il faut pour qu'il puisse s'installer correctement dans la Ferme de Milly.

Ensuite pour les finances, des travaux en régie pour 250 000 € car on l'a précisé tout à l'heure, on l'a déjà fait l'année dernière.

Il est prévu de conserver 83 977 € de dépenses imprévues. Et puis un remboursement de capital des emprunts contractés de 905 000 €.

La Trottinette pour 955 €, du matériel, des poussettes etc. Au service Incendie 17 000 €, il s'agit principalement de remplacements de bornes incendie.

Au service informatique 56 500 €, un certain nombre de nouvelles licences dont par exemple un programme pour gérer le cimetière, poursuite d'équipement des écoles et remplacement du matériel vétuste dans les services communaux. La Maison des jeunes pour 2 100 €, il s'agit là encore d'aménagement intérieur.

La Maison Petite Enfance pour 111 300 €, il s'agit là de tout l'équipement mobilier. Souvenez-vous, nous avons pris d'ailleurs une délibération en début d'année pour pouvoir commander ce matériel avant le vote du budget primitif. Il y avait du délai et il était urgent d'aménager complètement cette Maison de la Petite Enfance avant le vote du budget.

L'Ecole de Musique pour 8 000 euros. Alors là, il y a tout une panoplie de matériel et d'instruments de musique sur lesquels d'ailleurs on a voté tout à l'heure une demande de subvention au Conseil Général.

Le restaurant de la Petite Enfance pour 3 030 € principalement du matériel et des aménagements ou des armoires que demandent souvent les services vétérinaires.

Le restaurant municipal scolaire pour 24 908 €, là encore, du matériel et principalement un four qui est très vétuste, qui coûte dans les 15 000 € que nous allons être obligé de remplacer cette année.

Le service scolaire pour 24 748 €, c'est toutes les écoles donc principalement du mobilier mais les sommes importantes, ce sont souvent des rideaux puisque ils doivent être ignifugés et remplacés périodiquement, cela coûte très cher. Donc, c'est ce qui monte un petit peu l'ardoise. Ensuite, le service des sports pour 67 835, nous avons une grosse somme, le sol de la salle de tennis pour 27 000 €, l'entretien des terrains et en particulier le terrain stabilisé pour 26 000 € et ensuite vous avez du matériel au stade JJ Robert, un tableau de score à Rideau et puis un gros aspirateur à moquette pour les gymnases.

Pour l'urbanisme 410 680 €, là il y a des documents d'urbanisme concernant le PLU pour 15 000 €, il y a une étude de circulation. Je vais en dire deux mots, peut-être que Monsieur le

Maire voudra compléter. Nous en avons parlé à l'époque, lorsque nous avons voté ensemble une motion pour faire une étude de circulation sur la ville, nous avons parlé de 60 000 €. Nous n'en inscrirons que 20 000 € pour la raison suivante : la Communauté d'Agglomération Seine Essonne et la Communauté de Communes du Val d'Essonne travaillent ensemble depuis 3 ou 4 mois avec la Mairie de Mennecy, de Chevannes, du Coudray Montceaux et d'Ormoy ainsi que le Conseil Général afin de lancer le projet de barreau Sud qui avance très vite puisque tout ce petit monde s'est mis d'accord sur un tracé. C'était le plus dur et c'est pour ça que cela traînait depuis plusieurs années. Le Conseil Général prend en compte la demande. Nous aurons d'ailleurs lors du prochain Conseil Municipal à délibérer sur le principe du tracé. Le Conseil Général a actuellement des disponibilités en hommes pour réaliser l'étude assez vite et ils ont également dans leur budget les moyens financiers pour la réaliser pratiquement. Pourquoi ? Parce que, vous avez un certain nombre de projets du Département, les déviations en particulier, qui sont budgétés, les sommes sont inscrites, mais sont bloquées à cause d'associations de défense de l'environnement, d'expropriations ou de découvertes archéologiques qui ont été faites sur les sondages de ces sites. Donc, si nous n'avons pas de problèmes de ce type, le barreau sud pourrait voir le jour dans les 3 ou 4 années à venir.

Donc parallèlement à cela, et j'en termine avec mon étude de circulation, le Conseil Général ayant déjà fait une étude de circulation globale sur le secteur, la Communauté d'Agglomération ayant fait tout le côté qui est proche d'Ormoy et Mennecy, la Communauté de Communes s'est engagée à faire la même chose. Il ne restera plus qu'à faire s'intégrer toutes ses études, normalement, les cabinets travailleront ensemble, et refaire une étude de circulation "in fine" pour Mennecy. Donc la somme est moins importante. Je tenais à le dire, peut-être que Joël veut rajouter autre chose ? »

Joël MONIER : « Non, tu as vraiment fait le panorama »

Jouda PRAT : « Monsieur le Maire, il y a une étude environnementale qui a été faite par THEMA, combien a coûté cette étude ? »

Joël MONIER : « 7 000 € »

Jouda PRAT : « C'est dommage que nous n'ayons pas entendu parlé de cette étude. »

Joël MONIER : « Elle sera rapidement sur votre table, dans quelques jours vous allez l'avoir. »

Bernard BOULEY : « Je termine donc avec la voirie pour 663 730 €. Vous avez la réfection de la rue de l'Abreuvoir, des aménagements, on va appeler cela de la sécurité, au parking de la piscine, tout le monde comprend ce que je veux dire... la rue du Saule Saint Jacques, la rue du Bel Air en partie, un aménagement en particulier, les trottoirs de la rue du Général Leclerc. Et il y a une somme de 200 000 € qui est mise tous les ans pour réparer les voiries des AFULS des quartiers Sud qui sont défailtantes, vous savez que tous les ans il y a un programme de fait.

En ce qui concerne l'éclairage public, il y en a pour 98 100 €, c'est principalement l'amélioration de l'éclairage sur la commune, c'est-à-dire le remplacement de candélabres, le contrat d'entretien que nous avons avec OMNILUX, qui en fait n'est pas un contrat d'entretien. Ceux qui ont assistés à commission d'appel d'offres s'en souviennent, c'est un contrat de renouvellement. Il y a également un aménagement, ça va faire plaisir à certains, de l'éclairage aux abords de l'école des Myrtilles, ce n'est même pas une amélioration je crois qu'il s'agit d'une création. Ce sera également la dernière tranche du remplacement des feux tricolores à la piscine. Ils fonctionnent mais ils ne sont pas aux normes européennes et nous avons jusqu'en 2004 pour les mettre en conformité. En ce qui concerne les eaux pluviales, il

y a des raccordements pour la Ferme de Milly et pour le restaurant scolaire de l'Ormeteau pour 77 830 €. Le reste, c'est du matériel et de l'outillage pour la voirie et les espaces verts, donc ce sont des tondeuses, des choses comme ça.
Donc cela nous fait un total de dépenses en investissement de 4 087 655 €.
Est-ce que j'ai été assez explicite, est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous voulez des compléments d'information ?

Je passe donc aux recettes d'investissement.

Alors, ça tient sur deux pages. Vous avez dans les bâtiments une subvention qu'on attend de la CAF pour la Maison de la Petite Enfance, elle sera peut-être supérieure, mais aujourd'hui, ils se sont engagés à verser, 260 000 €.

Le FCTVA pour 590 000 €, qui est en augmentation normale puisqu'on a bien investi il y a deux ans, je l'ai rappelé tout à l'heure.

La TLE pour 75 544 €, c'est en augmentation aussi, mais là, on est sur puisqu'on a eu la notification.

La DGE, nous avons été modérés par rapport à nos demandes, 200 000 €, et j'avais donné en commission des finances un tableau des différentes DGE obtenues depuis le début du mandat. On voit qu'on est dans la moyenne. Donc pas de risques.

Les amendes de police, 11 633, on a mis 11 633 tout simplement parce que c'est la somme qui nous a été notifiée.

Alors, un emprunt en cours pour 1 900 000 €.

Au niveau des ventes, ce sont des choses qui étaient prévues les années passées et qui n'ont pas été reportées, et qui ont été réinscrites : c'est la Caisse d'Epargne, puisque les services vont déménager rue de Milly, les deux studios qu'on avait récupérés en face dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble, et puis les quelques parkings sur lesquels on paye encore les taxes de copropriété et les charges foncières, alors que personne de nos services ne les utilisent. »

Jouda PRAT : « Il reste combien de parkings s'il vous plait Monsieur Monier ? »

Daniel PERRET : « Une quinzaine »

Jouda PRAT : « Une quinzaine. Et vous en avez vendu combien jusqu'à maintenant ? Il y en avait 22. Mais ça se vend bien les parkings, non ? »

Bernard BOULEY : « On ne les a pas tous vendus il y a deux ans dans la mesure où vous voyez là, c'est l'exemple de la Caisse d'Epargne probablement, je ne sais pas qui va acheter parce que nous n'avons pas mis en vente encore, mais il est probable que ça sera dédié à des appartements parce que c'est un bâtiment qui se prête à ça. Alors dans la vente, on obligera l'acquéreur à prendre des parkings avec. Comme ça, il n'y aura pas de voitures dans la rue, et il faut en disposer pour pouvoir l'imposer. »

Jouda PRAT : « La Caisse d'Epargne, vous la vendrez à peu près combien ? »

Bernard BOULEY : « Ça sera une vente à la bougie. »

Jouda PRAT : « Oui, mais bon, ça fera combien à peu près ? »

Bernard BOULEY : « Je crois que l'estimation des Domaines est à 500 000 €. Donc on a inscrit les 500 000 tels quels, sachant que toutes les ventes à la bougie, enfin les quelques ventes à la bougie qu'on a fait se réalisaient à un peu plus de 30% de l'évaluation des Domaines. Alors là, je ne sais pas, mais nous n'avons pas mis 30% en plus, on a mis les 500 000. »

Jouda PRAT : « Un parking se vend combien maintenant ? »

Bernard BOULEY : « 10 000 €.

Ensuite, vous avez les amortissements pour 380 000 €, et une subvention, on en a fait la demande, j'espère qu'elle arrivera, pour 4 400 € sur les instruments de musique de l'Ecole de Musique. Sur la voirie, on a 20 000 €, c'est une subvention du SIERME, qui est le syndicat intercommunal d'électricité de Mennecey, de la région de Mennecey.
Un total de recettes d'investissement de 4 253 077 €. »

Jouda PRAT : « C'est juste pour chiffrer. Avec les 1 900 000 € d'emprunt, l'encours de la dette sera de combien en 2007 à peu près ? »

Bernard BOULEY : « Je ne veux pas vous dire de bêtises à 200 000 € près »

Jouda PRAT : « Approximativement ? »

Bernard BOULEY : « J'aurai dû le calculer avec précision, j'étais persuadé que vous me poseriez la question

Jouda PRAT : « Alors justement, vous savez ? »

Christine COLLET : « Je voudrai vous dire que dans la note explicative, dans les recettes, le report n'est pas bon. Il est noté 1 049 728 €, il faudrait noter 1 110 728 »

Bernard BOULEY : « D'accord, l'encours de la dette, emprunt voté, levé et consolidé, on sera à 10 600 000 €. Y a-t-il d'autres questions ? »

Jean-Paul REYNAUD : « Cela fait quoi comme évolution entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 ? »

Bernard BOULEY : « Nous étions à 10 100 000 €, 400 000 euros de plus. On était un petit peu en dessous en 2006. Cela n'augmente pas la dette par habitant, cela maintient le désendettement à 6 années. Il est de 6 ans aujourd'hui, inclus les 1 900 000. Je vous rappelle que la moyenne, est de 8 ou 9 ans, nous sommes en dessous. »

Jouda PRAT : « Je vous remercie, vous m'avez donné le BP paraphé. Alors je reviens, le coefficient, le ratio n° 8, coefficient de mobilisation du potentiel, on ne l'a toujours pas et pourtant c'est un ratio qui est obligatoire. Je vous le fait remarquer, je l'ai déjà fait remarqué plusieurs fois. Nous ne l'avons pas eu sur plusieurs BP et normalement, c'est obligatoire. Il y a des ratios obligatoires et le 8 n'est pas dans le BP paraphé. Je l'ai vu dès que vous me l'avez donné, j'ai ouvert, j'ai regardé les ratios, le ratio n'est pas là. J'ai fait cette remarque plusieurs fois, les années précédentes Monsieur BOULEY. »

Bernard BOULEY : « Je n'ai pas de réponse à vous donner, la seule chose que je peux vous donner, elle est technique. Le document sort à partir d'un outil informatique qui est validé par le ministère des finances et même si l'année dernière il n'y était pas, on l'avait calculé. Vous vous souvenez, il y a deux ou trois ans, on avait regardé ensemble de quoi il s'agissait, et il revient toujours de la Préfecture sans remarques. Donc sur le plan de la légalité pure, il n'y a pas de problème. Maintenant, qu'il n'y soit pas, on vous le communiquera. »

Jouda PRAT : « La Préfecture n'a pas le temps, elle ne peut pas tout vérifier. »

13 JUIN 2006

Pour le préfet,
Le chef de bureau,
P R

Centième



100

Bernard BOULEY : « Il y a des fois où ils vérifient des choses, c'est qu'ils ont le temps ! »

Jouda PRAT : « Quand c'est vraiment flagrant, mais ils ne vérifient pas tout. Et c'est pour ça qu'ils disent souvent *Ah, mais c'est très bien, vous les élus de l'opposition, vous devez faire remonter les remarques, ça nous aide* »

Bernard BOULEY : « Madame PRAT, j'accepte votre remarque et votre revendication. Acceptez qu'on vous le communique dans la semaine, voir demain ? »

Jouda PRAT : « C'est vous qui allez me l'envoyer donc ? »

Bernard BOULEY : « Vous l'aurez, je vous le promets, ce n'est pas une promesse de politique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Est-ce que vous voulez que nous parlions, avant de vous exprimer sur le budget lui-même, des subventions aux associations ? Parce qu'elles sont intégrées dans le budget, même si nous les votons pas tout de suite.

Le montant total des subventions aux associations est de 277 160 €. Vous avez la liste dans le document. Naturellement, n'est pas incluse dans cette liste, la subvention à l'Espace Culturel puisque nous avons une délibération spécifique pour celle-ci. Elle est derrière dans un autre dossier. Pardon, bien sûr qu'elle est dans les 67 000 € mais elle fait l'objet d'une délibération spécifique. Donc vous avez derrière, la délibération spécifique pour l'Espace Culturel qui est de 95 000 € proposés cette année. Vous avez des questions ? Sur les subventions ? Nous les voterons après mais c'était simplement pour rattacher ça à la présentation du budget. Monsieur le Maire, pouvez-vous ouvrir le débat sur le vote du budget ? »

Joël MONIER : « Si vous voulez bien intervenir. Oui Jean-Paul »

Jean-Paul REYNAUD : « Je vais être bref, parce qu'il n'y a pas grand-chose à dire. L'essentiel a été dit au moment du DOB et le budget que vous présentez est sans surprise par rapport au DOB, c'est-à-dire que c'est un budget me semble t-il dangereux pour les finances communales.

Vous avez effectivement une augmentation des dépenses avec une baisse des recettes et vous êtes obligés de recourir à un emprunt significatif. Si vous empruntez chaque année 1 900 000, en 6 ans puisque vous avez un encours de la dette de 6 ans, vous dépassez largement les 10 millions et quelques que vous avez cités. Donc ça veut bien dire qu'il y a une accélération du recours à l'emprunt. Nous avons déjà exprimé bien entendu que vous ne pouviez pas, pour des raisons plutôt électoralistes, augmenter les impôts. Vous avez donc fait le choix d'augmenter les emprunts, de fait, vous laissez, ou vous laisserez à la fin de votre mandat, et nous laisserons aussi puisque nous ne vous avons pas empêché de le faire, une situation pour les suivants qui ne sera pas très reluisante. J'avais déjà fait une remarque l'année dernière. Je pense que je l'avais fait l'année d'avant etc., vous faites des comparaisons qui me paraissent fallacieuses d'une année sur l'autre.

Nous devons comparer normalement des choses à état de connaissance égale. Ce qu'il faut comparer comme ratio, c'est un budget primitif par rapport à un budget primitif, voté au mois de mars 2006 et pas un budget primitif 2007 par rapport à un budget corrigé de toutes les DM qui sont nombreuses au cours de l'année. Alors contrairement à ce que disait Monsieur le Maire, tout à l'heure et contrairement à ce qui apparaît dans votre tableau, ce n'est pas 2% d'augmentation que vous avez du budget primitif, c'est plus de 5% ! J'ai fait les calculs puisque je me suis reporté aux données de l'année dernière et j'arrive exactement à une augmentation du budget de fonctionnement, en dépenses de fonctionnement de 5,6 % à BP comparés. Donc, vous augmentez de fait, de 5,6 % les dépenses de fonctionnement de la

commune. Et en parallèle, vos recettes de fonctionnement baissent. Donc, vous creusez un petit peu l'écart. Les dépenses de personnel que vous faites apparaître dans le tableau, à plus je ne sais combien 3 ou 4 %, en BP comparés, elles augmentent de 7,2 %. Je vois que Monsieur BOULEY fait signe de la tête, je pense qu'il a les mêmes chiffres que moi, il sait faire les calculs de la même manière. D'ailleurs à BP comparés, l'intérêt de la dette à d'ores et déjà augmenté de 15%. Vous allez rajouter encore une dette en empruntant 1 900 000 €. Donc comparons ce qui est comparable et attention, j'entendais tout à l'heure, je l'ai noté parce que j'ai trouvé ça beau, Monsieur MONIER de dire que « les mathématiques sont la science des nombres mais aussi de l'ordre et de la mesure », il faut que la mesure soit une bonne mesure ! Et on ne peut pas comparer deux mesures de deux grandeurs différentes. Comparons des budgets primitifs. Alors vous avez une hausse des dépenses, une baisse des recettes, je parle essentiellement du fonctionnement, donc la logique voudrait que vous serriez quelques dépenses pour arriver à boucler un budget sans s'endetter plus tard. Or, aux ajustements près de report de factures ou de dépenses que nous a expliqué Monsieur BOULEY et que je peux comprendre sur notamment le scolaire, la petite enfance etc. qui ne posent pas de problème de principe, je note quand même qu'à choses comparables, c'est-à-dire budget primitif 2007 comparé au budget primitif 2006, vous augmentez le secteur animation tourisme de 22,5 %, vous augmentez le budget lié à la culture de 16,6 % et entre parenthèses vous augmentez également les investissements dans ce domaine là alors que globalement votre budget d'investissement est très inférieur à l'année précédente. Plus de 17,3 % pour les subventions culturelles dont essentiellement celle de l'Espace culturel dont je pense on reparlera au moment du vote spécifique puisqu'il est prévu.

J'avais noté mais effectivement, j'ai eu une explication en séance, donc l'honnêteté m'oblige à dire que c'est peut-être quelque chose qu'il ne faut pas que je mette en avant, mais que le budget de fonctionnement pour les espaces verts, à budgets primitifs comparés, augmente de 41,6 %. Alors une remarque quand même, quand on investit, c'est bien, on crée des stades, on crée des équipements etc. mais je pense qu'on sous-estime souvent les coûts de fonctionnement qui sont associés à cet équipement. Et ça sur un mandat, il faut en être conscient : quand on investit, on va créer du fonctionnement à payer pour les gens qui suivent derrière. Un détail au passage parce que ce n'est pas ça qui plombe le budget, c'est une ligne qui m'a fait un peu sauter, le budget fête et cérémonies dans l'axe sport augmente de 147,1 % et là ce n'est pas des reports de crédits. Je passe sur les coûts liés à la bibliothèque, l'équipement de l'ascenseur peut-être très coûteux en fonctionnement, en entretien etc. mais tout ça c'est un certain nombre de choses.

Moi je remarque deux points positifs dans ce budget : il y a ce qu'on fait pour le CCAS et ce qu'on fait pour les écoles où je n'ai rien à dire. Vous savez que c'est une de nos priorités et que je suis très content que ce soit aussi celle de la majorité municipale. En revanche, je pense qu'il y avait quelques économies à faire dans quelques dépenses, beaucoup moins critiques par rapport à l'avenir des Menneçois. Je pense que ce n'était pas forcément l'année où il fallait augmenter les dépenses dans le domaine de la culture, c'est clair. Je n'ai rien contre la culture, il faut maintenir un niveau correct mais je n'ai pas entendu dire que ce qui était fait n'était pas suffisant cette année. Qu'on augmente très significativement + 17 % cet axe là me choque profondément quand même, quand on doit serrer un petit peu les budgets.

Sur ce budget, j'ai plein d'autres points, mais je vais passer sur les détails. Globalement c'est un budget en trompe l'œil où on ne prend pas la mesure, et vous ne prenez pas la mesure Monsieur MONIER, de l'importance du déficit de fait que vous creusez, parce que ça revient à creuser un déficit.

Alors pour la première fois je crois depuis ce mandat, nous ne nous abstiendrons pas et nous voterons contre ce budget. »

Claude GARRO : « Ce qui vient d'être dit par Monsieur REYNAUD sur le budget proprement dit, on y souscrit en grande partie, hormis quelques différences et quelques

divergences liées à nos conceptions respectives sur les priorités pour mener une commune mais globalement, l'analyse est concordante avec la notre.

Je voudrai faire deux remarques sur l'ensemble du budget puisqu'on arrive en 2007, après 6, 7 ans maintenant de votre gestion, il y a deux points sur lesquels notre attention a été attirée en ce qui concerne leur dégradation, c'est un point en matière de dépenses, c'est bien sur le personnel et un point en matière de recettes, je vais y venir après.

En matière de personnel, c'est une fuite en avant sans fin. En 2000, au CA 2000 au chapitre n° 012 parce que je compare ce qui est comparable bien évidemment, s'établissait en euros à 7,5 millions. On en est à 9,9 aujourd'hui. C'est un écart de 2,4 millions, c'est une augmentation globale de 32 %, cela représente aujourd'hui dans le budget, plus de 60 %, c'est une catastrophe et je ne sais pas comment vous allez pouvoir arrêter cela, si toutefois vous continuez à être aux affaires ! En matière de recettes, il y a un chapitre qui nous a aussi un peu interpellé, ça concerne une recette fiscale, c'est la taxe foncière. Vous savez qu'à Mennecey, la sociologie de la Commune fait que le foncier est payé par beaucoup de monde, vous savez que nous avons une population qui est propriétaire dans une large propension.

(coupure micro) Cela fait une augmentation du foncier de 20 % sur l'ensemble de votre gestion, le foncier est passé de 35 % de l'ensemble des recettes fiscales à 40 % aujourd'hui. En ce qui nous concerne, Cela ne nous paraît pas satisfaisant et ça ne nous paraît pas récompensé l'électeur moyen Menneçois qui très souvent vote pour vous.

Donc, pour ces raisons de fond, pour l'ensemble de votre mandature et pour les raisons conjoncturelles du budget dont Monsieur REYNAUD a relevé les principaux points, nous, nous ne voterons pas ce budget, nous voterons contre. »

Jouda PRAT : « Moi, je ne vais pas revenir sur ce qui a été déjà dit, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Et j'ai souvent mis en garde contre les effets ciseaux et je crois que l'on ne tient pas la bride de nos dépenses. Les dépenses commencent à être conséquentes et ce qu'il y a c'est qu'il faut tenir compte quand même de la sociologie de la ville de Mennecey. Il y a de plus en plus de retraités, c'est pour ça qu'à chaque fois, je reviens sur le potentiel fiscal. Il y a de plus en plus de personnes qui sont dépendantes. Là, un emprunt de près de deux millions, c'est sur qu'on va avoir une hausse d'impôts par la suite, comme on dit, l'emprunt d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain. Et justement dans son compte rendu, Madame DESCAMPS avait mis en garde aussi contre justement cette hausse des impôts en disant qu'on était arrivé à la limite, on était au feu rouge, c'est-à-dire que les gens ne pourront plus payer plus que ça parce que les bases sont énormes à Mennecey.

C'est pour ça qu'après même deux ans, les gens vont vraiment sentir cette hausse d'impôt. Nous aussi cette fois-ci on votera contre ce budget parce qu'un emprunt de pratiquement deux millions d'euros, c'est énorme.

Vous pouvez investir, vous allez me dire que vous avez investi mais il faut investir en fonction de sa propre capacité d'investissement. On est allé au delà de notre capacité d'investissement. Il va falloir le payer, les Menneçois vont le payer, ils le payeront. Et comme l'a dit Monsieur REYNAUD très justement, il y a des charges induites, il faut voir la maintenance, il faut voir tout ce qui s'en suit après les investissements. Vous vous rappelez pour le contrat régional, vous avez essayé de toujours minimiser. Et c'est pour cela Madame PASSEFORT que je vous ai dit pour la Maison de la Petite Enfance que nous allons avoir des dépenses induites, il faut le dire, c'est une question de transparence. Et je vous le dit là maintenant, ils sont en train de travailler sur une réforme fiscale qui viendra et là vraiment, il y aura la notion de transparence qui sera la première notion et la pierre angulaire des finances des collectivités territoriales, vous verrez. »

Bernard BOULEY : « Je voudrai quand même intervenir puisque c'est un peu sur moi que tombent ces remarques. Non je ne parle pas de moi Bernard BOULEY, je parle de l'Adjoint aux Finances. Je voudrai simplement dire deux choses par rapport à ce qui vient d'être dit, que je partage en partie, cela va peut-être vous surprendre.

Je me suis un peu battu gentiment avec mes collègues pour essayer de faire mieux. Ce n'est pas facile en fin de mandat de réattaquer un débat d'orientation budgétaire et de dire qu'on va baisser les charges de fonctionnement. Parce que baisser les charges de fonctionnement, on l'a fait pendant 5 ou 6 ans quoiqu'on dise, et à part enlever 2 000 € à Madame FIORI pour sortir un journal de moins, je ne vois pas trop ce qu'on peut faire de plus. Si, après dans un prochain débat d'orientation budgétaire probablement qui se passera dans la prochaine mandature, je le souhaite pour les Menneçois, il faudra bien décider ce qu'il faut arrêter. Parce que pour descendre les charges de fonctionnement, il faut baisser les charges de personnel qui représente 64% du budget, les autres charges incompressibles. Claude, tu le sais bien, c'est 25 % l'eau, l'électricité, le gaz, on peut essayer de baisser le chauffage, de fermer les fenêtres etc. On ne gagne rien, c'est les 64 % de frais de personnel, et ce personnel, il fait quoi ? Vous n'allez pas me dire qu'il ne fait rien ! Il rend des services aux Menneçois. Demain, peut-être qu'un candidat aux prochaines municipales dira : « Je ferme l'école de musique ». Si vous fermez l'école de musique, vous baissez les impôts de 12 % à Mennecy. C'est un débat d'orientations budgétaires, est-ce qu'il faut fermer l'école de musique et ne pas augmenter les impôts et plutôt les baisser de 12 %, ou bien est-ce qu'il faut arrêter la Police Municipale parce que là aussi dans les frais de personnel par rapport au mandat précédent, il y a quand même des services nouveaux de créés. Cela il faut le dire, il ne faut pas dire n'importe quoi.

Et puis la dernière remarque que je ferai, c'est par rapport à Claude qui sait manipuler les chiffres aussi bien sinon mieux que moi. Claude, tu parles des frais de personnel de 2000 et c'est intellectuellement malhonnête. Tu sais bien qu'en 2000, le Maire de l'époque juste avant de partir, a titularisé 50 fonctionnaires que l'équipe suivante a bien été obligée de prendre dans son budget. Et sur les 35 % que tu annonces d'augmentation sur le mandat depuis 2000, il y en a 18 qui ont été pris entre 2000 et 2001 pour lesquels l'équipe présente à cette table n'était pas responsable. Jean-Paul REYNAUD qui a regardé ces chiffres avec précision aussi, je suppose, est capable de le confirmer. Je ne veux pas ouvrir la polémique, les chiffres, on les fait parler comme on doit les faire parler. Il est certain que nous avons trop de charge de personnel et trop de charge de fonctionnement. La prochaine équipe municipale devra dire aux Menneçois : est-ce que vous voulez qu'on augmente les impôts et on maintient les mêmes prestations ou bien est-ce que vous ne voulez pas qu'on n'augmente pas les impôts et il faudra stabiliser voire baisser les prestations. Le débat il est là. Je vous rappelle qu'en ce moment, il y a des élections présidentielles et vous entendez ce débat tous les jours à la télévision, voila, je vous remercie. »

Jouda PRAT : « Je voulais faire remarquer quelques chose à Monsieur le Maire : normalement durant le DOB on avait demandé, Monsieur REYNAUD a demandé je crois, le montant de la dette, et enfin de l'emprunt, et là on ne l'a pas eu. Normalement on aurait dû avoir ce montant pour avoir un vrai DOB. Vous l'avez demandé Monsieur REYNAUD, le montant de l'emprunt. Il a été refusé, il n'a pas été donné. »

Bernard BOULEY : « Il ne vous a pas été donné parce que nous ne le connaissions pas. Je vous l'avais dit d'ailleurs au moment du DOB. Il y avait encore de grosses dépenses d'investissement et nous ne savions pas si nous allions les faire ou les laisser aux successeurs. J'ai lu le compte rendu tout à l'heure, c'est même indiqué dans les paroles que j'ai prononcé lors du DOB. Nous aurions pu emprunter 1 300 000 € et nous ne faisons pas les fenêtres de la Verville. Ce fut un choix de l'équipe municipale de terminer. Je crois que nous en avions tous parlé d'ailleurs. »

Jean-Paul REYNAUD : « Deux remarques si vous le permettez. La première c'est qu'il faut quand même se poser des questions quand on a de fait un emprunt qui est à hauteur de 50 % du budget d'investissement de l'année. Ça veut dire quand même que nos capacités d'autofinancement doivent être faibles surtout quand ce budget est à 4 millions d'euros et

quelques, alors qu'il était encore à 10 millions d'euros l'année précédente. Je ne veux pas qu'on interprète n'importe comment les chiffres mais il faut se poser la question du raisonnable. Même si il y a des choses dites par Bernard BOULEY que je peux comprendre, je suis moi-même le premier demandeur que l'on maintienne l'effort sur un certain nombre de secteurs, le débat après c'est est-ce que j'augmente les impôts où est-ce que j'augmente l'emprunt ? Concernant l'emprunt, je n'ai pas dit, et je ne veux pas que cela soit interprété comme ça, que des économies possibles pouvaient couvrir la totalité à hauteur des 1 900 000 € qui manquaient. Par contre nous aurions pu atténuer ou l'emprunt ou les augmentations d'impôts. Il ne faut pas non plus être toujours systématiquement contre les impôts, c'est un autre débat, il est d'ailleurs national aujourd'hui, on ne le traitera pas là.

Pour compléter ce que vient de dire Bernard BOULEY et pour que tout le monde soit bien conscient de ça, plutôt qu'à comparer 2000 à 2007, on peut comparer 2001 à 2007 puisque 2001 c'était le budget où vous aviez déjà hérité effectivement de la très mauvaise gestion de votre prédécesseur. L'inflation entre 2001 et 2007 en gros a été de 12 à 13 %, c'est officiel. Les frais de personnel à Mennecy, en budgets primitifs comparés, moi j'ai toujours cette référence, ont augmenté de près de 20 %. Vous avez objectivement quand même une augmentation des frais de personnel qui peut s'expliquer par la régularisation d'un certain nombre d'anomalies qui existaient avant à effectif constant, et par le fait qu'il y a eu des revalorisations peut-être plus importantes également des salaires. On ne peut pas être totalement contre, je suis assez d'accord globalement avec ce que Bernard BOULEY a dit. Néanmoins, le choix que vous faites de l'emprunt et de ne pas avoir essayé de le réduire un peu en grattant sur quelques dépenses que je considère comme étant des dépenses électoralistes et de prestige, cela est un petit peu choquant, voilà. Donc nous sommes d'accord sur la conclusion à laquelle vous êtes arrivé. Et je pense, et je maintiens que ce budget n'est pas un bon budget et nous maintenons bien entendu notre vote Contre. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danièle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	9	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSTENTION	1	Pierre MONTREUIL
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

Jean-Paul REYNAUD : « Au dernier conseil, j'ai oublié tout à l'heure sur le compte administratif, on a eu un échange avec Monsieur BOULEY sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et je lis le texte du compte rendu que nous avons approuvé tout à l'heure. La question était de savoir si, puisqu'on essayait de justifier à posteriori l'utilisation que vous avez faite de la DSUCS et la question, je ne sais pas si vous vous souvenez de nos échanges était que normalement lorsque l'on touche une dotation, c'est pour faire des choses que nous n'aurions pas faites, sinon ça n'a pas d'intérêt. Vous m'avez répondu oui, et donc j'ai posé la question : « qu'est-ce que vous avez fait en plus » et vous m'avez dit « je ne suis pas capable de vous répondre ce soir et lorsque nous présenterons le compte administratif, je vous dirais ce que nous avons fait en plus pour 26 143 €. » Je souhaiterais avoir une réponse à la question que j'ai posée la dernière fois. »

Bernard BOULEY : « Tu ne l'auras pas parce que je ne l'ai pas. Par contre j'avais demandé, je me retourne vers Daniel PERRET, sans lui « passer la patate », simplement qu'il redemande au Directeur des Services Techniques, j'avais demandé qu'il me fasse un topo là-dessus le lendemain de cette intervention. Mais il a oublié et j'ai sans doute oublié de le relancer aussi donc si tu peux le noter, je te dirai de quoi il s'agit tout à l'heure, je te promets que tu l'auras Jean-Paul.»

Joël MONIER : « Nous devons aussi voter pour les attributions de subvention

Jean-Paul REYNAUD : « On ne vote pas pour l'instant la subvention de l'Espace Culturel, c'est les autres subventions ? »

Joël MONIER : « Non, non, c'est celle d'avant »

11 Attribution des subventions 2007 aux associations

12 Attribution d'une subvention à l'Espace Culturel

(2 points après accord de modification de la délibération d'origine.)

Bernard BOULEY : « J'ai déjà présenté tout à l'heure. Il est proposé pour l'Espace Culturel une subvention de 95 000 € pour cette année 2007. Je crois qu'il y a une augmentation par rapport à l'année dernière, peut-être qu'Alain CROULLEBOIS peut la justifier. Nous n'avons pas accédé à la demande qu'il avait faite, mais on a concédé une petite partie. »

Alain CROULLEBOIS : « Les choses sont assez simples, c'est très clair : si vous voulez faire fonctionner l'Espace Culturel, j'ai besoin malheureusement d'un certain minimum. Actuellement tout ce qu'on peut faire pour garder une saison culturelle équivalente voir même inférieure à ce qui s'est passé dans les années antérieures, tout est en constante augmentation mais vraiment très considérablement de l'ordre de 20 à 30 voir même 40 % de plus sur certains cachets. Il y a de plus en plus de demandes techniques qui m'obligent malheureusement à louer beaucoup de matériel et je ne peux pas continuer de fonctionner sur le même niveau de subvention. La question est là. De plus, on fait quand même beaucoup de choses. J'entendais Monsieur REYNAUD qui parlait tout à l'heure de scolaires, nous faisons de plus en plus de choses pour les scolaires même si nous n'en parlons pas. Ce sont des choses que nous faisons en journée, ce sont des choses qui ont un coût. C'est une augmentation globale des coûts qui est considérable, bien plus supérieure à l'augmentation de

la subvention. Et en plus, ce que je ne peux jamais savoir, c'est effectivement le nombre de personnes qui vont venir voir un spectacle, je n'en sais rien. »

Jouda PRAT : « Moi, je veux juste dire quelque chose il y a le souhaitable et le possible. Et il faut faire des choix, c'est tout. »

Danièle MULLER (hors micro) interroge sur la répartition entre les spectacles pour les scolaires et pour les adultes.

Alain CROULLEBOIS : « Le pourcentage, je pourrai te le fournir, mais je ne l'ai pas en tête comme ça. Mais il y a quand même des choses qui sont très simples, tous les collègues au cinéma, ça à un coût. A l'heure actuelle nous avons de plus en plus de demandes de scolaires pour faire du cinéma, ça à un coût. Nous ne rentrons jamais dans nos frais, quand nous faisons ça. Le théâtre en anglais, ça à un coût, nous ne rentrons là non plus pas dans nos frais. »

Danièle MULLER : « : Il va falloir faire un choix, nous ne pouvons pas tout payer, ce sont des choix politiques, ce n'est pas moi qui commande. Cela serait intéressant de savoir justement le prix des spectacles pour enfants, parce que ça serait utile à toute la population. »

Alain CROULLEBOIS : « Je te ferai le calcul, sans problème, je te le dirai »

Jouda PRAT : « Si certains demandent de gros cachets, il faut là aussi faire des choix. »

Alain CROULLEBOIS : « Cette année, il n'y a eu aucune demande de gros cachets. Il y a également une chose que je peux vous dire, c'est qu'il y a quand même des théâtres dans les environs. Il faut savoir ce que l'on veut faire, c'est un choix : est-ce qu'on reste en 1^{ère} division ou bien est-ce qu'on veut aller en 2^{ème} ? C'est un choix mais une fois que l'on est en 2^{ème}, il est difficile de revenir en 1^{ère}. »

Joël MONIER : « Monsieur REYNAUD, je vous en prie

Jean-Paul REYNAUD : « Quand le problème se pose notamment pour le PSG de descendre en 2^{ème} division, on regarde déjà quelle est l'équipe et on peut se poser la question effectivement sur le résultat. Ce qui ne va pas dans cette délibération, c'est que la justification de l'augmentation n'est pas dans le document fourni. Il n'y a pas le programme. Est-ce que cela se justifie par une programmation ou des événements particuliers qui peuvent l'expliquer. Il y a un compte de bilan et de résultats avec toujours le même problème du décalage des 6 mois qui nous met un peu en l'air, c'est-à-dire que vous avez un état d'il y a 9 mois maintenant, c'est au 30 juin 2006, et je n'ai pas vu de budget primitif ou équivalent de compte de résultat, enfin de compte d'exploitation prévisionnel pour l'exercice sur lequel, de fait, on va faire porter la subvention. »

Alain CROULLEBOIS : « Il a été donné à Michel BOUCHERY »

Jouda PRAT : « Oui, d'accord, ça a peut-être été donné à Michel BOUCHERY, ça n'a pas été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Donc la plus grosse subvention qui est donnée, je dirai que c'est presque celle où on a le moins d'éléments ici pour juger de la pertinence. Alors si on était sur le même niveau que l'année dernière, on va dire l'année dernière, on nous a donné les explications de la variation du coût de la vie etc. mais quand on fait ce saut là, il me semble quand même qu'on est en droit, je ne dit même pas de demander mais d'exiger les justificatifs ! Donc je souhaiterais qu'il y ait un dossier et des éléments plus conséquents que cela, qui nous permettraient de juger de l'intérêt de ce que vous avez donné

quelques, alors qu'il était encore à 10 millions d'euros l'année précédente. Je ne veux pas qu'on interprète n'importe comment les chiffres mais il faut se poser la question du raisonnable. Même si il y a des choses dites par Bernard BOULEY que je peux comprendre, je suis moi-même le premier demandeur que l'on maintienne l'effort sur un certain nombre de secteurs, le débat après c'est est-ce que j'augmente les impôts où est-ce que j'augmente l'emprunt ? Concernant l'emprunt, je n'ai pas dit, et je ne veux pas que cela soit interprété comme ça, que des économies possibles pouvaient couvrir la totalité à hauteur des 1 900 000 € qui manquaient. Par contre nous aurions pu atténuer ou l'emprunt ou les augmentations d'impôts. Il ne faut pas non plus être toujours systématiquement contre les impôts, c'est un autre débat, il est d'ailleurs national aujourd'hui, on ne le traitera pas là.

Pour compléter ce que vient de dire Bernard BOULEY et pour que tout le monde soit bien conscient de ça, plutôt qu'à comparer 2000 à 2007, on peut comparer 2001 à 2007 puisque 2001 c'était le budget où vous aviez déjà hérité effectivement de la très mauvaise gestion de votre prédécesseur. L'inflation entre 2001 et 2007 en gros a été de 12 à 13 %, c'est officiel. Les frais de personnel à Mennecy, en budgets primitifs comparés, moi j'ai toujours cette référence, ont augmenté de près de 20 %. Vous avez objectivement quand même une augmentation des frais de personnel qui peut s'expliquer par la régularisation d'un certain nombre d'anomalies qui existaient avant à effectif constant, et par le fait qu'il y a eu des revalorisations peut-être plus importantes également des salaires. On ne peut pas être totalement contre, je suis assez d'accord globalement avec ce que Bernard BOULEY a dit. Néanmoins, le choix que vous faites de l'emprunt et de ne pas avoir essayé de le réduire un peu en grattant sur quelques dépenses que je considère comme étant des dépenses électoralistes et de prestige, cela est un petit peu choquant, voilà. Donc nous sommes d'accord sur la conclusion à laquelle vous êtes arrivé. Et je pense, et je maintiens que ce budget n'est pas un bon budget et nous maintenons bien entendu notre vote Contre. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	9	Christine COLLET, Claude GARRO, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSTENTION	1	Pierre MONTREUIL
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

Jean-Paul REYNAUD : « Au dernier conseil, j'ai oublié tout à l'heure sur le compte administratif, on a eu un échange avec Monsieur BOULEY sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, et je lis le texte du compte rendu que nous avons approuvé tout à l'heure. La question était de savoir si, puisqu'on essayait de justifier à posteriori l'utilisation que vous avez faite de la DSUCS et la question, je ne sais pas si vous vous souvenez de nos échanges était que normalement lorsque l'on touche une dotation, c'est pour faire des choses que nous n'aurions pas faites, sinon ça n'a pas d'intérêt. Vous m'avez répondu oui, et donc j'ai posé la question : « qu'est-ce que vous avez fait en plus » et vous m'avez dit « je ne suis pas capable de vous répondre ce soir et lorsque nous présenterons le compte administratif, je vous dirais ce que nous avons fait en plus pour 26 143 €. » Je souhaiterais avoir une réponse à la question que j'ai posée la dernière fois. »

Bernard BOULEY : « Tu ne l'auras pas parce que je ne l'ai pas. Par contre j'avais demandé, je me retourne vers Daniel PERRET, sans lui « passer la patate », simplement qu'il redemande au Directeur des Services Techniques, j'avais demandé qu'il me fasse un topo là-dessus le lendemain de cette intervention. Mais il a oublié et j'ai sans doute oublié de relancer aussi donc si tu peux le noter, je te dirai de quoi il s'agit tout à l'heure, je te promets que tu l'auras Jean-Paul. »

Joël MONIER : « Nous devons aussi voter pour les attributions de subvention

Jean-Paul REYNAUD : « On ne vote pas pour l'instant la subvention de l'Espace Culturel, c'est les autres subventions ? »

Joël MONIER : « Non, non, c'est celle d'avant »

11 Attribution des subventions 2007 aux associations

12 Attribution d'une subvention à l'Espace Culturel

(2 points après accord de modification de la délibération d'origine.)

Bernard BOULEY : « J'ai déjà présenté tout à l'heure. Il est proposé pour l'Espace Culturel une subvention de 95 000 € pour cette année 2007. Je crois qu'il y a une augmentation par rapport à l'année dernière, peut-être qu'Alain CROULLEBOIS peut la justifier. Nous n'avons pas accédé à la demande qu'il avait faite, mais on a concédé une petite partie. »

Alain CROULLEBOIS : « Les choses sont assez simples, c'est très clair : si vous voulez faire fonctionner l'Espace Culturel, j'ai besoin malheureusement d'un certain minimum. Actuellement tout ce qu'on peut faire pour garder une saison culturelle équivalente voir même inférieure à ce qui s'est passé dans les années antérieures, tout est en constante augmentation mais vraiment très considérablement de l'ordre de 20 à 30 voir même 40 % de plus sur certains cachets. Il y a de plus en plus de demandes techniques qui m'obligent malheureusement à louer beaucoup de matériel et je ne peux pas continuer de fonctionner sur le même niveau de subvention. La question est là. De plus, on fait quand même beaucoup de choses. J'entendais Monsieur REYNAUD qui parlait tout à l'heure de scolaires, nous faisons de plus en plus de choses pour les scolaires même si nous n'en parlons pas. Ce sont des choses que nous faisons en journée, ce sont des choses qui ont un coût. C'est une augmentation globale des coûts qui est considérable, bien plus supérieure à l'augmentation de

la subvention. Et en plus, ce que je ne peux jamais savoir, c'est effectivement le nombre de personnes qui vont venir voir un spectacle, je n'en sais rien. »

Jouda PRAT : « Moi, je veux juste dire quelque chose il y a le souhaitable et le possible. Et il faut faire des choix, c'est tout. »

Danièle MULLER (hors micro) interroge sur la répartition entre les spectacles pour les scolaires et pour les adultes.

Alain CROULLEBOIS : « Le pourcentage, je pourrai te le fournir, mais je ne l'ai pas en tête comme ça. Mais il y a quand même des choses qui sont très simples, tous les collègues au cinéma, ça à un cout. A l'heure actuelle nous avons de plus en plus de demandes de scolaires pour faire du cinéma, ça à un coût. Nous ne rentrons jamais dans nos frais, quand nous faisons ça. Le théâtre en anglais, ça à un coût, nous ne rentrons là non plus pas dans nos frais. »

Danièle MULLER : « : Il va falloir faire un choix, nous ne pouvons pas tout payer, ce sont des choix politiques, ce n'est pas moi qui commande. Cela serait intéressant de savoir justement le prix des spectacles pour enfants, parce que ça serait utile à toute la population. »

Alain CROULLEBOIS : « Je te ferai le calcul, sans problème, je te le dirai »

Jouda PRAT : « Si certains demandent de gros cachets, il faut là aussi faire des choix. »

Alain CROULLEBOIS : « Cette année, il n'y a eu aucune demande de gros cachets. Il y a également une chose que je peux vous dire, c'est qu'il y a quand même des théâtres dans les environs. Il faut savoir ce que l'on veut faire, c'est un choix : est-ce qu'on reste en 1^{ère} division ou bien est-ce qu'on veut aller en 2^{ème} ? C'est un choix mais une fois que l'on est en 2^{ème}, il est difficile de revenir en 1^{ère}. »

Joël MONIER : « Monsieur REYNAUD, je vous en prie

Jean-Paul REYNAUD : « Quand le problème se pose notamment pour le PSG de descendre en 2^{ème} division, on regarde déjà quelle est l'équipe et on peut se poser la question effectivement sur le résultat. Ce qui ne va pas dans cette délibération, c'est que la justification de l'augmentation n'est pas dans le document fourni. Il n'y a pas le programme. Est-ce que cela se justifie par une programmation ou des événements particuliers qui peuvent l'expliquer. Il y a un compte de bilan et de résultats avec toujours le même problème du décalage des 6 mois qui nous met un peu en l'air, c'est-à-dire que vous avez un état d'il y a 9 mois maintenant, c'est au 30 juin 2006, et je n'ai pas vu de budget primitif ou équivalent de compte de résultat, enfin de compte d'exploitation prévisionnel pour l'exercice sur lequel, de fait, on va faire porter la subvention. »

Alain CROULLEBOIS : « Il a été donné à Michel BOUCHERY »

J.P. REYNAUD : « Oui, d'accord, ça a peut-être été donné à Michel BOUCHERY, ça n'a pas été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Donc la plus grosse subvention qui est donnée, je dirai que c'est presque celle où on a le moins d'éléments ici pour juger de la pertinence. Alors si on était sur le même niveau que l'année dernière, on va dire l'année dernière, on nous a donné les explications de la variation du coût de la vie etc. mais quand on fait ce saut là, il me semble quand même qu'on est en droit, je ne dit même pas de demander mais d'exiger les justificatifs ! Donc je souhaiterais qu'il y ait un dossier et des éléments plus conséquents que cela, qui nous permettraient de juger de l'intérêt de ce que vous avez donné

Jouda PRAT : « Je tiens à remarquer que avant on n'avait jamais de compte de gestion alors que c'est une obligation, et c'est grâce à Madame Prat qu'on a maintenant le compte de gestion ! Je le rappelle ça, c'est grâce à moi, c'est moi qui ait fait la remarque qu'il faut le compte de gestion pour pouvoir le comparer au compte administratif. On ne l'avait jamais ce compte de gestion. Et je ne pensais pas que vous n'alliez pas nous envoyer les documents. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	21	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	0	
ABSTENTION	10	Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	2	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE

8 Affectation du résultat

Bernard BOULEY : « Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006. Est ce que vous êtes favorables à affecter le résultat d'exploitation comme suit au profit du compte 1068, 1 501 921 24 et le solde en 002 pour 506 828 24 ? »

PAGE ANNULÉE

en explication, mais qui ne trouve pas ses faits et sa matérialisation dans des chiffres et dans des mesures fiables. Donc je pense que ce n'est pas bon parce que je pense qu'il y a encore des gens qui vont s'emparer de ça en disant « eh bien Monsieur Monier, c'était l'ancien Adjoint à la Culture, il continue dans cet axe » etc. Vous voyez bien l'exploitation qui peut en être faite. Donc votre intérêt, c'est la transparence. La transparence, elle ne peut venir que si vous êtes rigoureux dans la présentation de dossiers. Donc donnez nous des éléments tangibles justifiant cette augmentation significative, c'est tout. »

Jouda PRAT : « Il faut pas oublier qu'à l'Espace Culturel, il y a eu l'embauche d'un directeur »

Joël MONIER : « C'est un régisseur »

Jouda PRAT : « Un régisseur, oui voilà »

Jean-Paul REYNAUD : « Est-ce qu'un jour, il sera possible Monsieur BOULEY de pouvoir affecter les charges de personnel par grands axes de service ? Parce qu'aujourd'hui, quelle est l'augmentation sur votre mandat de l'effort fait en matière de personnel mis à disposition du secteur Culture, c'est-à-dire en gros, on a augmenté de combien la prestation indépendamment de la subvention ? Enfin, je dirai, concernant la prestation, le financement global par la commune de la Culture, quel est le pourcentage d'augmentation entre 2001 et 2007 très honnêtement ? »

Bernard BOULEY (hors micro) précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation mais au contraire une baisse. Ce qui explique par exemple que l'on voit Alain Croullebois s'occuper des places de cinéma parce qu'il manque de personnel.

Jean-Paul REYNAUD : « OK, alors ma remarque était mal venue. J'ai tout de même un problème dans la présentation qui est faite et parce qu'on a inclus la subvention correspondante dans l'autre. J'aurai souhaité qu'il y ait deux délibérations qui ne se recoupent pas. C'est-à-dire qu'il y ait une délibération subvention à l'Espace Culturel et une délibération pour la somme de toutes les autres. Parce que nous sommes viscéralement pour la subvention de toutes les autres associations mais nous voterons contre celle à l'Espace culturel. Si je vote contre la subvention Espace culturel, je ne peux plus voter l'autre délibération et cela m'embête beaucoup. Donc je vous demande de changer la segmentation entre les deux subventions. »

Bernard BOULEY : « Monsieur LAFAYE, si il n'y a pas d'impossibilité légale, je suis cette proposition. »

Joël MONIER : « Moi aussi »

Jean-Louis LAFAYE : « Pour défendre un tout petit peu l'administration, la présentation de la délibération est quand même en conformité avec le tableau informatique qui est, comme le disait tout à l'heure Monsieur BOULEY, un pro format ministère. Donc, de temps en temps, il faut qu'on puisse se défendre un peu. »

Jean-Paul REYNAUD : « Monsieur LAFAYE, personne n'a mis en cause le personnel municipal, je dis simplement qu'il y a un choix politique qui voudrait que l'on sépare ces subventions. Techniquement vous avez raison. »

Jean-Louis LAFAYE : « Je vous explique que la délibération est conforme au tableau qui est un document qui n'est pas propre à la mairie. »

Jean-Paul REYNAUD : « Attendez, le tableau n'est pas la délibération. Le tableau est une pièce qui est le résultat des deux délibérations. Je pense qu'il faut prendre deux délibérations séparées et le tableau sera le résultat des deux. Ce sera beaucoup plus simple. »

Joël MONIER : « Nous allons donc séparer. Ainsi vous allez pouvoir voter contre celle à l'Espace Culturel ou vous vous abstenez, je ne sais pas ce que vous allez faire. »

Jean-Paul REYNAUD : Nous ne rentrerons pas dans le détail des autres subventions, si elles sont justifiées ou pas, à partir du moment où leur montant est raisonnable et que le budget correspondant est en ligne en gros avec l'inflation. Je pense que nous n'allons pas aller plus loin que ce que les commissions ont fait. Et je crois que les deux commissions Sport et Culture de ce côté là, ont bien travaillé. Je pense que les échanges ont eu lieu là et les décisions ne sont pas contestables. En revanche, ce qui est contestable, c'est sur la subvention versée à l'Espace Culturel et là vraiment, nous souhaiterions que cela soit séparé. »

Monsieur MONIER fait procéder au vote de la délibération subvention aux associations sportives et culturelles hormis l'Espace Culturel

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	30	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr), Christine COLLET, Claude GARRO, Pierre MONTREUIL, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr).
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENTS	3	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Nicole PASSEFORT

Monsieur MONIER fait procéder au vote pour la subvention à l'Espace Culturel

**Le Conseil Municipal, après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	20	Joël MONIER, André PINON (pvr), Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Bernard MARTY, Gilbert NEUHAUS, Sophie BERNARD (pvr), Nadège LEMELLE (pvr)
CONTRE	5	Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY (pvr), Monique ROYER, Esther GIBAND,
ABSTENTION	5	Pierre MONTREUIL, Christine COLLET, Claude GARRO, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE (pvr)
ABSENTS	3	Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Alain CROULLEBOIS

Bernard BOULEY : « Monsieur DURAND, va vous distribuer si ce n'est déjà fait, une analyse des coûts moyens par repas du restaurant municipal qui avait été demandé par Michel BOUCHERY. Jean-Paul, je compte sur toi pour le lui transmettre. »

Jouda PRAT : « Juste une dernière question, la DDE a donné un avis défavorable sur le PLU, alors, est-ce que cela va avoir un impact sur le PLU ? Comment expliquez-vous cet avis défavorable ? »

Joël MONIER : « Il y a un ensemble d'éléments qui ont eu un point de vue défavorable mais ça ne remet pas la totalité du PLU en question. Nous allons répondre aux questions qui nous sont posées, comme il y a aussi des avis défavorables dans d'autres PPA, mais c'est normal. »

Il est 22h10. Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à tous et lève la séance.

[Handwritten signatures and stamps]

Le Maire,

Joël MONIER.

[Other signatures: J.P. REYNARD, Bouvier, Muller, Spelmann, etc.]